

# CHAMBRES d'AGRICULTURE

DÉCEMBRE 2014

n° 1038

Prix : 13 euros



## OPTIMISER LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES BIO-AGRESSEURS EN SYSTÈMES DE GRANDES CULTURES

CONNAISSANCES,  
OUTILS DE SUIVIS ET  
DE CONSEILS  
À DESTINATION DES  
AGRICULTEURS ET DE  
LEURS CONSEILLERS

EUROPE  
LE CONSEIL EUROPÉEN  
ET LE CONSEIL DE L'UE  
P.09

ÉCONOMIE  
AGRICOLE  
LE CAS IRLANDAIS  
P.10

PDAR  
DES LEVIERS POUR  
L'AGRO-ÉCOLOGIE  
P.38



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

# CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue Chambres d'Agriculture, par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil d'information performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



## OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale : .....

Destinataire : .....

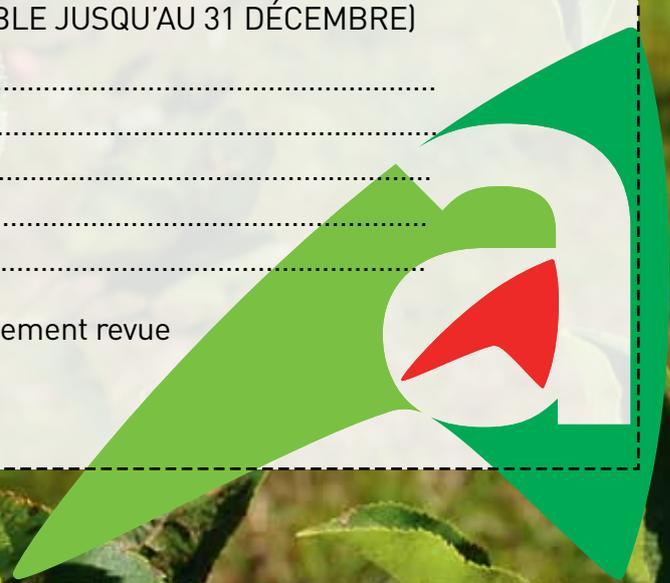
Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Je joins un chèque\* de 89 euros au titre de l'abonnement revue à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

\* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



## REPÈRES

Bioéconomie > Comment peut-elle contribuer à une meilleure valorisation de la production agricole ?	02
Bourse Nuffield > Les motivations des lauréats	04
IFV/ Chambres d'agriculture > Un partenariat renouvelé et renforcé	06

## EUROPE

Tout savoir sur l'Europe > Le Conseil européen et le Conseil de l'Europe	08
--	----

## ÉCONOMIE AGRICOLE

Sortir d'une crise économique et financière par l'agriculture > Le cas irlandais	10
--	----

## DÉBAT

Loi d'Avenir Agricole > Le principe de compensation agricole	13
--	----

## DOSSIER



## AUXIMORE

Optimiser le contrôle biologique des bio-agresseurs en systèmes de grandes cultures

15

## NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

PACA > L'établissement de l'élevage	pages centrales
-------------------------------------	-----------------

## AGRO-ÉCOLOGIE

Observer les vers de terre, protocole et résultats de l'observatoire agricole de la biodiversité	31
--	----

## CONJONCTURE

Sortie des quotas laitiers > Opportunité ou choc économique ?	33
---	----

## JURIDIQUE

Entraide, bénévolat, salariat > Des frontières complexes	36
--	----

## REPÈRES

PDAR 2014-2010 des Chambres d'agriculture > Des leviers pour l'agro-écologie	38
--	----

## TRIBUNE

FARRE > Tous ensemble gagnons le défi d'une bonne communication avec transparence et crédibilité !	40
--	----

## MACHINISME

XXI <sup>ème</sup> biennale des conseillers agroéquipements.	42
--	----

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Retour sur les rendez-vous Tech & Bio 2014	43
--	----

## ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

**Chambres d'agriculture France**  
Service Europe et action internationale : Justin LALLOUET, Sylvain STUREL, Sylvain LHERMITTE / Direction économie agricultures et des territoires : Thierry POUCH, Viviane PONS-THEVENOT, Carole ROBERT, Marc SITTER, Jacques PIOR / Direction entreprises et conseil : Blandine SAGET, Mathieu LACOUR-VEYRANNE, Jean-Luc PERES / Direction relations Publiques et Communication : Maïtis VALENTIN

**Chambre d'agriculture de la Drôme**  
Clara COUPEY

**Nos Régions ont de l'avenir**  
Chambres régionale et départementales d'Aquitaine

**COORDINATION DU DOSSIER**  
voir page 15

**UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE**

9 avenue George V - 75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Mét : accueil@apca.chambagri.fr  
www.apca.chambagri.fr

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Régis DUBOURG

**RÉDACTRICE EN CHEF**  
Aurélie CALLAND

**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA  
Service abonnement : 01 53 57 11 44  
Abonnement annuel 2014 : 89 €  
Vente au numéro 13 €

Tarif spécial enseignement  
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €  
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221  
ISSN 0396-7883  
Dépôt légal à parution

**MISE EN PAGE**  
Agence Linéal 19 rue de Roubaix - Lille

**IMPRESSION**  
Imprimerie Daniel Faurité  
Parc d'activités des chênes  
Route de Tramoyes Les Echets  
01700 Miribel

## BIOÉCONOMIE > 4 NOVEMBRE 2014

# COMMENT PEUT-ELLE CONTRIBUER À UNE MEILLEURE VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ?

Le 4 novembre 2014, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et l'Amicale des conseillers agricoles à Paris ont organisé une journée intitulée « Bioéconomie : comment peut-elle contribuer à une meilleure valorisation de la production agricole ? ». Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de l'action européenne et internationale de l'APCA et du partenariat avec les Ambassades étrangères à Paris, s'est déroulé au siège de l'APCA et a réuni près d'une centaine de participants.

Paradoxalement, la bioéconomie est actuellement au cœur des discours et des stratégies européenne et internationale d'innovation, bien que ce concept soit encore largement méconnu et ne soit pas encore totalement stabilisé. Selon l'OCDE, il s'agit d'un « système dans lequel les biotechnologies assureront une part substantielle de la production économique », tandis que la Commission européenne la définit comme une « économie utilisant les ressources biologiques de la terre et de la mer, ainsi que les déchets comme intrants pour la fabrication de produits pour l'alimentation humaine et animale, la production industrielle et la production d'énergie ». Pour certains pionniers de ce concept, il s'agit même d'un paradigme économique nouveau, basé sur la valorisation de la biomasse et seule réponse possible aux défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources fossiles et, plus globalement, du développement durable.

### MIEUX EN CERNER LES OPPORTUNITÉS

A l'heure où de nombreux pays, notamment européens, élaborent une feuille de route pour le développement de la bioéconomie, le premier objectif de cette conférence était de mieux cerner les opportunités offertes par la bioéconomie pour le secteur agricole, à court, moyen et long termes, ainsi que les freins à son développement.

Cet événement a également permis de réunir différents acteurs français, européens et internationaux concernés par la bioéconomie et de les encourager à collaborer pour son développement : élus et techniciens de Chambres d'agriculture, conseillers agricoles des ambassades étrangères à Paris, enseignants et chercheurs, entrepreneurs, ainsi que des représentants d'administrations et d'institutions.

2



CETTE JOURNÉE A PERMIS D'ÉCHANGER SUR LES POSSIBILITÉS DE PROJETS PARTENARIAUX, NATIONAUX OU EUROPÉENS, AINSI QUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA BIOÉCONOMIE.



Parmi les cas concrets développés dans le cadre de la Bioéconomie, le bois-énergie, le biogaz, les matériaux de construction biosourcés et les bioplastiques, des produits pour l'industrie chimique comme les bio-aromates. Son impact considérable sur l'économie et l'emploi a été révélé. En France, les nouvelles filières de la bioéconomie représenteraient près de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel et 70 000 emplois (source : exposé du CGAER, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Enfin, cette journée a permis d'échanger sur les possibilités de projets partenariaux, nationaux ou européens, dans le domaine de la bioéconomie.

## DU CONCEPT AU CAS CONCRET

La conférence était organisée en deux grandes séquences : une première centrée sur le concept de bioéconomie et ses enjeux pour l'agriculture ; la seconde consacrée à des cas concrets et rythmée par trois tables rondes.

Dans la première séquence, plusieurs experts nationaux et internationaux (CGAER<sup>1</sup>, OCDE, Commission européenne, Ambassades) se sont attachés à expliciter ce concept et à l'illustrer, notamment à partir des présentations des politiques nationales finlandaise et nord-américaine, particulièrement volontaristes en matière de développement de la bioéconomie. Les possibilités de financements dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » ont également été présentées à cette occasion.

Trois tables rondes ont ensuite réuni des acteurs d'organisations agricoles, de la recherche-développement, de l'industrie et de plates-formes technologiques françaises et européennes, qui ont présenté des réalisations concrètes en matière de bioénergies, de matériaux biosourcés et de chimie du végétal. De ces exposés et débats, il ressort que la bioéconomie se traduit par la structuration de nouvelles

filiales telles que les biocarburants, le bois-énergie, le biogaz, les matériaux de construction biosourcés et les bioplastiques, des produits pour l'industrie chimique comme les bio-aromates. Son impact considérable sur l'économie et l'emploi a été révélé. En France, les nouvelles filières de la bioéconomie représenteraient près de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel et 70 000 emplois (source : exposé du CGAER, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

## LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACTRICES DE LA BIOÉCONOMIE

À l'image des Chambres de Picardie, de Champagne-Ardenne et du Loiret qui ont participé à cette journée, les Chambres d'agriculture sont actrices du développement de la bioéconomie : elles accompagnent les agriculteurs dans la valorisation non-alimentaire de la biomasse par des études de faisabilité, du conseil

et de la formation ; elles sont impliquées dans la recherche-développement, par exemple dans le cadre du Réseau Mixte Technologique « Biomasse et Terroirs », dans le cadre de pôles de compétitivité tels que le pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) le Cluster Valbiom Centre, ou encore dans le cadre de projets (Projet Futurol à Pomacle-Bazancourt).

La Chambre d'agriculture de Picardie a exposé les enjeux et les conditions de mobilisation des matières premières agricoles, tandis que celle du Loiret a présenté un exemple particulier, celui de l'accompagnement des porteurs de projets de méthanisation, sur la base d'une étude d'impact de la méthanisation sur les exploitations agricoles en région Centre. L'Esitpa, école d'ingénieurs des Chambres d'agriculture, a quant à elle exposé ses travaux de recherche en matière de valorisation non alimentaire des co-produits ou sous-produits de cultures (farines de blés non panifiables, tiges de chanvre, lin, colza, tournesol, ...), notamment pour la fabrication de bioplastiques ou de panneaux isolants 100 % naturels et recyclables, destinés à l'éco-construction. ●

L'école d'ingénieurs des Chambres d'agriculture (ESITPA), a exposé ses travaux de recherche en matière de valorisation non alimentaire des co-produits ou sous-produits de cultures



Justin LALLOUET  
Sylvain STUREL  
Chambres d'agriculture  
France

### À venir

Dossier Bioéconomie dans un prochain numéro à paraître en 2015

Pour en savoir plus

Retrouvez le contenu des interventions et la vidéo de Claude Roy sur



<sup>1</sup> Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

## BOURSE NUFFIELD

LES MOTIVATIONS  
DES DEUX LAURÉATS

La Bourse Nuffield octroie chaque année une bourse de 20 000 euros à des jeunes du secteur agricole français pour effectuer un voyage d'études dans différentes parties du monde. Ils devront à l'issue de cette expérience enrichissante rédiger un rapport circonstancié de leur étude et s'engager dans le futur à accueillir d'autres lauréats. Point de détail de leurs motivations.

4

## Baptiste de FRESSANGES

**Localisation :** Coulandon (Allier)

**Activité :** Exploitant agricole en GAEC sur une ferme de type polyculture élevage (250 hectares)  
120 vaches allaitantes de race charolaise  
production de broutards et laitons vendus maigres  
100 hectares de céréales (blé, orge, colza, tournesol).

POUVEZ-VOUS NOUS DÉTAILLER  
VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

J'ai effectué 7 années d'études agricoles en alternance en maison familiale rurale de la 4<sup>e</sup> au BAC professionnel. Cela m'a permis de découvrir différents types d'exploitations, (fermes bovines, céréalières et polyculture élevage). En vue de l'obtention du BTS ACSE, j'ai par la suite poursuivi, toujours en maison familiale rurale mes études en alternance à Dijon pendant 2 années. Je me suis installé en 2006 en GAEC avec mon père. En 2014, mon père est parti à la retraite et mon frère a rejoint l'exploitation.

J'occupe par ailleurs, plusieurs responsabilités professionnelles : vice président de la CUMA bourbonnaise de drainage, administrateur à la FD CUMA Allier et à

la Maison familiale rurale de Limoise.

J'ai enfin connu une expérience de wwoofing<sup>1</sup> de 7 mois en Australie.

VOTRE SUJET D'ÉTUDE VOUS A  
PERMIS D'ÊTRE LAURÉAT DE LA  
BOURSE NUFFIELD, POUVEZ-VOUS  
NOUS EN PRÉCISER LES FINALITÉS ?

L'étude que je souhaite mener porte sur l'avenir d'un troupeau de vaches allaitantes dans un système intensif et sur la viabilité de notre modèle d'élevage. C'est une réflexion que je souhaite mener en visitant, dans plusieurs pays, des éleveurs qui ont des approches différentes de l'élevage. Le but est de découvrir et d'appréhender certaines pratiques permettant de dépendre le moins possible de notre environnement commercial, de donner de la flexibilité à un système à rotation lente... Je compte, dans un premier temps, identifier et m'appropriier toutes les pistes d'améliorations possibles dans la gestion du troupeau actuel : génétique, recherche d'une plus grande autonomie alimentaire, réduction des frais d'élevage, gain de productivité, économie de charges de main d'œuvre, recherche de débouchés plus rémunérateurs (circuits courts ou filières de contractualisation)... Au travers de mes visites et de mes contacts, mon but est d'imaginer l'atelier élevage du GAEC en sortant des idées reçues. Une telle bourse va me permettre de concrétiser mon projet, de rencontrer des personnes, d'échanger et de vivre différentes expériences à travers le monde.

<sup>1</sup> Le WWOOF (« World-Wide Opportunities on Organic Farms ») est un réseau mondial de fermes bio d'abord créé en Angleterre en 1971, il s'est étendu dans le monde entier. Des hôtes se proposent d'accueillir des WWOOFers pour partager leurs connaissances, leur savoir-faire, leur quotidien et leurs activités avec la possibilité pour ces derniers de se voir offrir le gîte et le couvert. Cette pratique est parfois aussi appelée le WWOOFing ou woofing, (source WWOOF France).

# Victor LEFORESTIER

Localisation : Lille

Activité professionnelle : Technico-commercial en machinisme et agro-équipement



## POUVEZ-VOUS NOUS DÉTAILLER VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Je suis issu d'une famille d'agriculteurs et ai souvent travaillé sur la ferme familiale en Seine-Maritime, en particulier lors des chantiers de plantation de pommes de terre ou de récolte du lin. En 2007, j'ai effectué mon stage de fin d'études pour la revue Techniques Culturelles Simplifiées avec Frédéric Thomas et j'ai effectué dans ce cadre des recherches bibliographiques pour la publication d'un livre sur la gestion pratique des couverts végétaux. En 2008, j'ai effectué un stage de 8 mois sur une ferme au nord-ouest du Kansas et ai travaillé en équipe sur une exploitation pratiquant le semis direct à grande échelle (aujourd'hui 12 000 hectares). De 2009 à 2011, j'ai exercé le métier de conseiller agricole à la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime. J'étais notamment en charge de l'animation d'un GDA et du conseil de trois groupes d'agriculteurs sur la conduite de leurs cultures.

Depuis 2011 je suis technico-commercial chez SLY France dans le Lot et Garonne, société commercialisant du matériel de strip-till et des équipements pour l'agriculture de conservation.

## VOTRE SUJET D'ÉTUDE VOUS A PERMIS D'ÊTRE LAURÉAT DE LA BOURSE NUFFIELD, POUVEZ-VOUS NOUS EN PRÉCISER LES FINALITÉS ?

Mon étude porte sur la manière de développer une vision holistique (cf. encadré) dans un système en grandes cultures et sur le regard à porter sur les méthodes actuelles de production et les pistes d'évolution que cela soulève.

L'agriculture est menée par deux éléments importants : la recherche de productivité absolue et la résolution à des problèmes rencontrés. Malheureusement cela se fait généralement sans anticipation et sans agir à la source de

ces derniers. Le plus souvent les décisions d'orientations (techniques, économiques, fiscales, politiques, etc) se prennent à travers des outils spécifiques et précis souvent incapables de prendre en compte la globalité entre tous les éléments du système. Le « Holistic Management » a donc été mis au point pour concilier la production agricole avec le respect de l'environnement, en mettant l'Homme au cœur d'un système constitué d'une mosaïque d'éléments en interrelations. L'un des buts est d'améliorer la qualité de vie tout en améliorant la rentabilité de l'entreprise et son environnement.

La première partie de l'étude que je vais mener portera sur la manière de définir et de mettre en place une stratégie d'entreprise en adéquation avec les aspirations de l'agriculteur et son environnement.

Dans la deuxième partie j'évaluerai les méthodes actuelles de production en grandes cultures au regard de la gestion holistique : efficacité du cycle de l'eau, du cycle des éléments, et dynamique de la biodiversité.

Cette bourse est pour moi le moyen d'approfondir rapidement le Holistic Management. Malheureusement il y a peu ou pas de pratiquants ou de conseillers certifiés en Europe. Le financement me permettra d'aller à la rencontre d'agriculteurs pratiquants et de conseillers références en Australie et aux USA. J'espère ensuite appliquer la gestion holistique sur la ferme familiale et dans le futur proposer des formations aux agriculteurs. ●

## VOUS AVEZ DIT HOLISTIQUE ?

L'approche holistique consiste à prendre en compte une problématique dans sa globalité plutôt que de la considérer de manière morcelée dans une approche sectorisée.

## Un troisième lauréat

Un troisième candidat a été retenu par la Bourse Nuffield en France, **Guillaume BERNARD**, dans la Manche. Cet exploitant agricole a également travaillé comme ingénieur lait au sein du Bureau Technique de la Promotion Laitière pendant 2 ans (2012-2014). Son thème d'étude portera sur l'intérêt des systèmes herbagers dans les exploitations laitières face aux nouveaux enjeux du secteur laitier. Nous reviendrons sur son parcours et le déroulement de ses recherches dans un futur numéro.



Victor Siméon

D'après les dossiers de candidatures des lauréats Nuffield.

## INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN CHAMBRES D'AGRICULTURE

# UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ET RENFORCÉ !

L'Institut Français de la Vigne et du Vin et les Chambres d'Agriculture ont renouvelé le 8 octobre dernier une charte de partenariat développant une collaboration étroite au bénéfice de l'ensemble des viticulteurs.



► Institut Français de la Vigne et du Vin et les Chambres d'Agriculture ont renouvelé le 8 octobre dernier une charte de partenariat développant une collaboration étroite au bénéfice de l'ensemble des viticulteurs.

L'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) émane de la fusion, en 2007, des deux instituts techniques nationaux au service de la filière viti-vinicole : l'Établissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture (ENTAV) et l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV France). Il a pour mission d'intérêt général de conduire des études de portée générale pour l'ensemble de la filière viti-vinicole, dans les domaines de la sélection végétale, de la viticulture, de la vinification et de la mise en marché des produits.

Au travers du renouvellement de cette charte les Chambres d'Agriculture et l'IFV renforcent leur partenariat de terrain et assurent ainsi un maillage territorial particulièrement efficace au bénéfice de l'ensemble des viticulteurs.



Selon le Plan quinquennal de modernisation de la filière viti-vinicole française, décidé en 2008, l'Institut Français de la Vigne et du Vin joue « un rôle de tête de réseau national des acteurs de la Recherche et du Développement, réseau qui s'appuiera sur le maillage territorial per-

mis par les Chambres régionales d'agriculture et le maillage « filière de produits » assuré par les centres techniques interprofessionnels. »

Deux types de programmes de recherche appliquée sont mis en œuvre : un programme national de maîtrise de la qualité tout au long de la chaîne de production/transformation, dans le respect de l'environnement, et des programmes régionalisés prenant en considération les techniques particulières et les intérêts propres de chaque bassin viticole.

Le siège de l'Institut Français de la Vigne et du Vin se situe au Domaine de l'Espiguette, au Grau du Roi dans le Gard, où est exploité un vignoble d'une quarantaine d'hectares, conservatoire national des variétés et des clones de vigne et parcelles de pré-multiplication nécessaires à la diffusion de la sélection végétale française. L'Institut national dispose également de sites expérimentaux présents dans l'ensemble des bassins viticoles. Ces sites sont équipés de parcelles expérimentales, de halles technologiques, de chais pour vinifications (vraie grandeur et petits volumes) et de laboratoires d'analyses.



L'Institut compte 140 collaborateurs avec un budget annuel proche de 11 millions d'euros.

## LA SÉLECTION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Parmi les exemples de collaboration en développement entre l'IFV et les Chambres d'Agriculture, l'un porte sur la sélection du matériel végétal. Des actions et expérimentations sont ainsi menées sur le terrain sur la sélection clonale, la préservation et le développement de cépages oubliés, les test d'évolution et de production de variétés étrangères (no-

tamment dans le contexte d'adaptation au changement climatique), mais aussi la création variétale avec d'importants efforts consacrés à la recherche de cépages résistants aux maladies de la vigne et du bois. Ces actions sont menées dans tous les bassins de production avec 33 partenaires de l'ensemble des régions viticoles, dont les Chambres d'agriculture.

## S'UNIR CONTRE LA MALADIE DU BOIS

Parmi les grands axes de cette charte partenariale figure également la recherche de moyens efficaces de lutte

contre les maladies du bois de la vigne. Cette lutte est effectivement déclarée « cause nationale ». Selon les estimations l'impact de cette maladie rend 12 % du vignoble improductif. Cette perte patrimoniale de l'outil de production est évaluée à un milliard d'euros.

Dans l'attente de la découverte d'une solution efficace, le développement d'un réseau coordonné d'acteurs sur le terrain pour adapter les modes de conduite susceptibles de freiner la mortalité des pieds de vignes s'avère primordial. ●

**vinOpôle**  
Centre Val de Loire

## LA CRÉATION D'UN VINOPÔLE EN RÉGION CENTRE

Une conférence de presse du 8 octobre dernier a permis de révéler la création du vinOpôle Centre Val de Loire à Amboise. Son objectif est de mettre à disposition de la filière et des vignerons, des compétences et des références visant à améliorer la compétitivité et l'attractivité de la viticulture sur le territoire du Val de Loire. Un programme d'actions pour l'avenir de la viticulture en région Centre, couvrant la période 2014-2018 a ainsi été mis en place. Celui-ci est articulé autour de quatre thématiques et rassemble de très nombreux partenaires techniques et financiers (Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, Chambres départementales d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, IFV, lycées agricoles et viticoles d'Amboise et de Fondettes, Universités de Tours et d'Orléans, Association Régionale Filière Vin du Centre (ARFV), interprofessions...

### QUATRE GROUPES PROJETS ONT AINSI ÉTÉ CONSTITUÉS :

- > **viticulture durable** : l'objectif est d'explorer les pistes permettant de diminuer l'utilisation des intrants en favorisant le recours à des pratiques alternatives (Ecophyto 2011-2018)
- > **vins et terroirs** : le but est d'élaborer des stratégies innovantes de gestion et de valorisation des vignobles (patrimoine territoires, produits...)
- > **économie du vignoble** : l'objectif est d'aborder l'économie dans toutes ses dimensions et ses échelles (de l'entreprise viticole au territoire et à l'appellation)
- > **formation** : le but est de permettre une meilleure visibilité de la carte scolaire du Val de Loire en matière de viticulture œnologie et le développement de nouvelles formations. ●



Le vinOpôle Centre Val de Loire se matérialisera, notamment, sous la forme d'une plateforme expérimentale à Amboise regroupant l'unité de l'IFV, le Comité d'Inspection des Vins de Touraine et la représentation régionale des Vignerons Indépendants de France sur le site du Lycée Professionnel Agricole et Viticole d'Amboise.

© Lycée Agricole et Viticole d'Amboise

# Tout savoir sur l'Europe

Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

## FICHE N° 3 LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL DE L'UE

### L'institution dans les traités :

Article 15 du Traité sur l'Union européenne : Le Conseil européen « donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales ».

Articles 235 et 236 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Article 16 du Traité sur l'Union européenne : Le Conseil de l'Union européenne « exerce, conjointement avec le Parlement européen, les fonctions

législatives et budgétaires. Il exerce des fonctions de définition des politiques et de coordination conformément aux conditions prévues par les traités »

Articles 237 à 243 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Installés dans le même bâtiment bruxellois, le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne sont pourtant deux institutions qui ne doivent pas être confondues. C'est l'objectif de cet article.

**Institution :** Conseil de l'Union européenne  
**Date de création :** 1957  
**Localisation :** Bruxelles  
**Président :** Présidence tournante entre les Etats membres

## Conseil de l'Union européenne

Egalement appelé « Conseil » ou « Conseil des ministres », le Conseil de l'Union européenne est une institution importante dans le « triangle institutionnel »<sup>1</sup>. Il représente les gouvernements des Etats membres.

### RÔLE ET MISSIONS

Le Conseil est une institution de l'Union européenne au même titre que le Parlement européen et la Commission européenne. Il constitue à ce titre un centre décisionnel de l'Union :

- il est co-législateur avec le Parlement européen dans les domaines concernés par la procédure,
- il a la possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif de l'Union européenne,
- il anime la coopération intergouvernementale (politique étrangère de sécurité commune, coopération policière et judiciaire en matière pénale),
- il est responsable de la politique extérieure de l'UE : il signe et conclut des traités internationaux au nom de l'Union.

### FONCTIONNEMENT

Le Conseil réunit les ministres des gouvernements de chaque Etat membre de l'Union européenne, compétents par domaine : chaque Etat délègue à un ministre la responsabilité de le représenter dans son champ de compétences ministérielles selon l'ordre du jour du Conseil. L'institution siège en 10 formations différentes (Conseil compétitivité, Conseil environnement...).

Dans sa formation « Conseil agriculture et pêche », les ministres de l'agriculture et les commissaires en charge de l'agriculture, de la pêche, de la sécurité alimentaire se réunissent chaque mois.

Les décisions au sein du Conseil sont prises par un vote des Etats membres. Selon les domaines concernés, les règles évoluent entre les majorités simple, qualifiée et l'unanimité. Depuis Lisbonne, le champ d'application de la majorité qualifiée a été étendue pour devenir la pratique courante et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la majorité

qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil (soit 16 pays) et représentant au moins 65 % de la population de l'Union (soit 329 millions de personnes).

Cette disposition permettra non seulement une évolution automatique de la procédure avec l'évolution de la population, mais est pérenne quel que soit le nombre de nouveaux Etats membres. Plus fidèle aux populations, cette méthode donne aussi plus de pouvoir aux grands Etats membres. Par ailleurs et afin de limiter le poids des grands pays (France, Italie, Allemagne qui comptent le plus de voix), une clause prévoit qu'une minorité de blocage doit inclure au moins quatre Etats membres, pour éviter un blocage franco-germano-italien.

Le Conseil de l'Union européenne est épaulé dans son travail par plusieurs organes auxiliaires, comme le Comité des représentants permanents (COREPER) ou encore le Comité Spécial Agricole, chargés de préparer les travaux et d'exécuter les mandats du Conseil. Il y a environ 160 groupes de travail, qui réunissent les Etats membres dans des

formations spécialisées pour préparer les travaux des Ministres. Enfin, des fonctionnaires européens réunis au sein du Secrétariat général sont chargés d'organiser les réunions du Conseil.

### PRIORITÉS DE TRAVAIL

Le gouvernement italien préside actuellement le Conseil depuis le 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 décembre 2014 et à ce titre, fixe les objectifs de son mandat, préside les réunions et construit les compromis. Le gouvernement Letton prendra la suite de l'Italie et assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne de janvier à juillet 2015.

**Le rôle de la Présidence est limité et pourtant stratégique. En arbitrant sur le choix des réunions à organiser ou sur l'agenda du Conseil, elle peut enterrer un dossier (peu ou pas de réunion de travail) ou au contraire insister (des réunions chaque semaine avec des points d'étape en Conseil des Ministres) pour obtenir un accord politique.**



<sup>1</sup> Désigne les relations entre les trois principales institutions impliquées dans l'élaboration des politiques publiques de l'Union européenne, à savoir, le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne

**Institution :** Conseil européen  
**Date de création :** 1974  
**Localisation :** Bruxelles  
**Président :** Donald Tusk

## Conseil européen

Depuis 1974, les exécutifs des Etats membres au plus haut niveau politique ont pris l'habitude de se réunir de façon régulière. Le Conseil européen désigne la réunion au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des 28 pays de l'Union européenne, auquel participe le Président de la Commission européenne.

### RÔLE ET MISSIONS

S'il n'occupe aucune fonction législative ou budgétaire, le Conseil européen tient un rôle important dans le paysage institutionnel de l'Union européenne. Il impulse les grandes orientations politiques de l'Union, définit les priorités politiques et participe au développement de l'intégration de l'Union européenne. Ces sommets permettent également d'animer la concertation entre les Etats, dans une logique intergouvernementale.

### FONCTIONNEMENT

Le Conseil européen connaît depuis sa création une dynamique d'institutionnalisation, amplifiée par le traité de Lisbonne, lequel a mis en place une Présidence stable. Elle est assurée depuis décembre 2014 et jusqu'en 2017 par l'ancien premier ministre polonais

Donald Tusk. Sur convocation du Président, le Conseil européen se réunit chaque trimestre voire plus si l'actualité l'exige.

### PRIORITÉS DE TRAVAIL

En juin 2014, le Conseil européen a arrêté son cycle de travail pour la période 2014-2019 sous le titre « Le prochain cycle institutionnel ». Les 5 priorités du Conseil européen sont :

- des économies plus robustes créant davantage d'emplois,
- des sociétés à même de donner à tous les citoyens les moyens de réaliser leurs aspirations et d'assurer leur protection,
- un avenir énergétique et climatique sûr,
- un espace de libertés fondamentales qui inspire la confiance,
- une action conjointe efficace dans le monde.

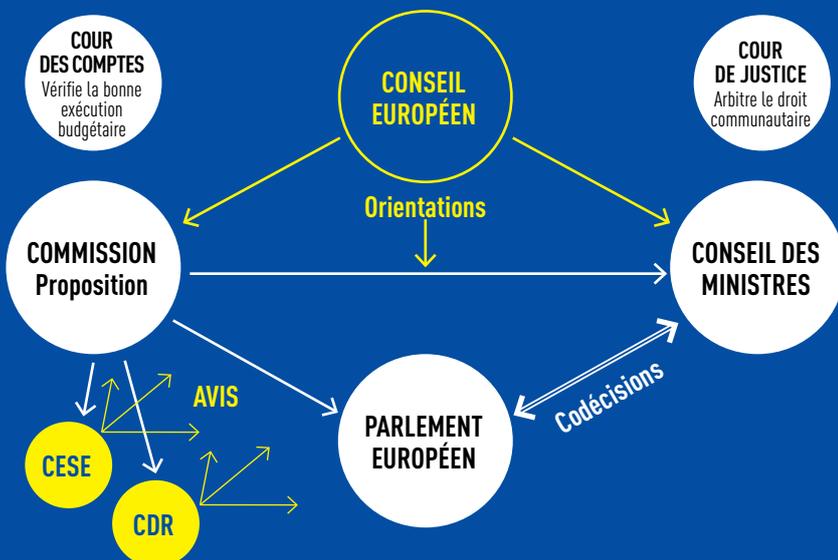


Seul un autre Chef d'Etat ou de Gouvernement peut suppléer un absent. La question ne se pose pas pour la France, qui a 2 représentants possibles. Toutefois, cela peut s'avérer délicat, ainsi le Président chypriote ayant eu une alerte cardiaque à son arrivée à Bruxelles le 17 octobre, a dû se faire remplacer par le Premier Ministre grec. Hasard ou compassion, les conclusions du Conseil européen ont rarement été aussi favorables à Chypre et critiques vis-à-vis de la Turquie dans le conflit qui les oppose...



© photothèque UE

## Les différentes instances européennes



La France suit au quotidien les travaux du Conseil grâce à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne ([www.rpfrance.eu](http://www.rpfrance.eu)).

Sylvain LHERMITTE  
 Justin LALLOUET  
 Chambres d'agriculture France  
 Service Europe et action internationale

# SORTIR D'UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE PAR L'AGRICULTURE

## LE CAS IRLANDAIS

La récession en Irlande fut, avec celle de l'économie grecque, parmi l'une des plus violentes de la zone euro. Ce pays a calé sa stratégie de sortie de crise sur les exportations, les produits agricoles et alimentaires figurant en bonne place dans cette stratégie.

L'économie irlandaise a été engluée par la crise qui démarre en 2007. L'explosion de la bulle immobilière a précipité celle du système bancaire, obligeant l'Etat à le nationaliser, plus ou moins partiellement selon les cas. Avec la crise de la zone euro, le déficit public irlandais avait dépassé les 30 % du PIB, la dette publique, quant à elle, frôlant les 120 % (en 2013, elle était encore de 121 %). Plus globalement, alors que le PIB par habitant avait plus que doublé sur la période 1992-2006, il a chuté de plus de 11 % entre le début de la crise en 2007 et son pic en 2010. La récession en Irlande fut, avec celle de l'économie grecque, parmi l'une des plus violentes de la zone euro (graphique 1).



LA PART DE L'ÉLEVAGE BOVIN REPRÉSENTE 30 % DE LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE DE L'IRLANDE

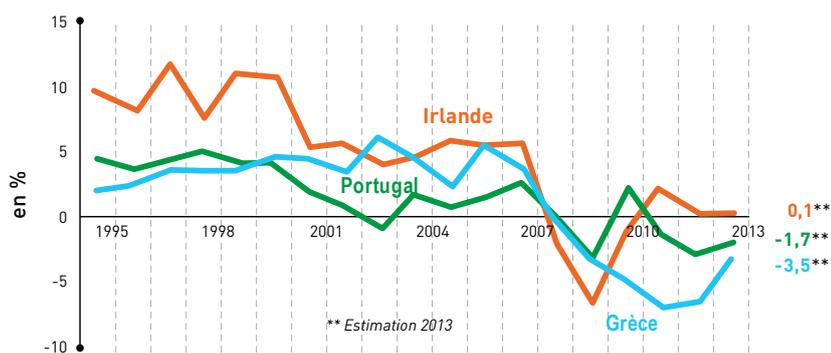
© Noel Moore - Fotolia.com

Deux conséquences importantes en ont découlé. La première est une très forte envolée du taux de chômage (graphique 2). La seconde est l'élévation du taux d'émigration de la population.

En 2014, la croissance économique retrouverait un niveau permettant de desserrer la double contrainte du déficit budgétaire (3,7 % du PIB au lieu de 32 en 2010) et de la dette publique. Le taux de chômage devrait se situer aux alentours

de 11 % à la fin de l'année 2014. L'économie irlandaise a pu ainsi retrouver une autonomie, en sortant en décembre 2013 du plan d'aide financière élaborée par la Troïka (BCE, Commission européenne et FMI). Mais le marché intérieur est encore entravé par les politiques d'austérité menées depuis 2010 qui ont étouffé la demande. C'est pourquoi l'Irlande a calé sa stratégie de sortie de crise sur les exportations, les produits agricoles et alimentaires figurant en bonne place dans cette stratégie.

Taux de croissance du PIB en volume



899 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : OCDE

### L'IRLANDE ET SON AGRICULTURE

L'Irlande comptait en 2013 un peu moins de 4,6 millions d'habitants, répartis sur un territoire de 69 798 km<sup>2</sup>. Il s'agit de l'un des pays de l'UE à 28 dont la densité de population est la plus faible, avec seulement 66 habitants/km<sup>2</sup>. Le nombre d'exploitations agricoles s'élevait à 139 800, soit 1,1 % du total de l'UE à 28. Les secteurs agricole, sylvicole et la pêche

**139 800**  
exploitations agricoles

**75 %**  
de productions  
animales

**3,2 %**  
de la production  
européenne de viande

**7 %**  
du PIB national avec  
les industries de  
transformation

**3 milliards**  
excédent balance  
secteur agro-  
alimentaire 2013

représentaient 2,4 % du PIB national, à peine 2 % du total européen. Si l'on ajoute les industries de la transformation, la part dans le PIB grimpe à 7 %. Ce sont les productions animales qui caractérisent l'agriculture irlandaise, dans la mesure où, selon les données de la Commission européenne et d'Eurostat, elles occupent près de 75 % de la production agricole finale, la part des bovins étant la plus élevée avec 30 % (11 % en France), devant la production laitière, 28 % (12 % en France). La production porcine apparaît plus secondaire, avec seulement 6,6 % du total de la production de viandes. Au total, les viandes produites en Irlande représentent 3,2 % de la production européenne.

Au regard de l'exiguïté du marché intérieur, les exportations irlandaises de produits agricoles et alimentaires revêtent une dimension stratégique. D'après les données produites par Eurostat, la balance commerciale agroalimentaire de l'Irlande affiche un excédent régulier, de

l'ordre de 3 milliards d'euros en 2013. Mais cet excédent est essentiellement imputable aux exportations de produits transformés, car l'Irlande retire de ses échanges de produits bruts et intermédiaires des déficits commerciaux, allant de - 330 millions d'euros pour les premiers, à - 517 millions d'euros pour les seconds. De plus, le solde excédentaire obtenu sur les pays tiers est supérieur à celui dégagé des flux avec les pays membres de l'UE à 28 (1,6 contre 1,2 milliard d'euros).

Ce bref rappel des agrégats agricoles de l'économie irlandaise permet de prendre la mesure de l'importance du secteur et plus spécifiquement en période de crise. Agriculture et industries de la transformation font désormais partie de la stratégie déployée par le gouvernement pour sortir de la crise.

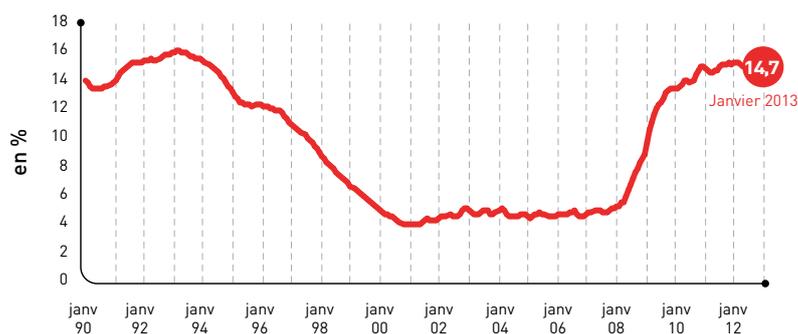
## LA VOIE AGRICOLE POUR SORTIR DE LA CRISE

Le traumatisme économique et financier qu'a connu l'Irlande, dont elle ne sort que très progressivement, a placé l'agri-

culture et l'alimentaire au cœur même de la stratégie de Dublin pour enclencher une dynamique de sortie de crise. L'importance des productions animales entre en effet en correspondance avec la croissance de la demande mondiale en produits carnés, et en particulier du côté de la Chine. C'est pourquoi le gouvernement a élaboré en 2010 le Food Harvest 2020. Prendre connaissance de ce plan d'action fait ressortir trois dimensions fondamentales.

La première a trait au budget. Etant donné l'état des finances publiques irlandaises, il était logique qu'aucun budget supplémentaire ne soit alloué à ce plan d'action en faveur du secteur agricole. La seconde se situe dans la nécessité selon Dublin d'augmenter les productions afin d'exporter davantage. Le chiffrage en valeur pour le secteur laitier est de l'ordre de + 50 %, de + 40 % pour la viande bovine et de + 20 % pour la viande ovine. Atteindre de tels objectifs à l'horizon 2020 requiert de valoriser les avantages comparatifs que détient l'Irlande dans le domaine des intrants, herbe en particulier (plus de 90 % de la Surface Agricole Utile irlandaise est toujours en herbe), et ce d'autant plus que

## Taux de chômage (Irlande)



1617 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

sources : BCE- Eurostat

## Le Food Harvest 2020

Le food harvest 2020 est une stratégie irlandaise visant entre autres à augmenter les exportations de 50 % pour le secteur laitier, de 40 % pour la viande bovine et de 20 % pour la viande ovine. Ce pays compte sur ses avantages comparatifs, notamment la présence de 90 % de ses surfaces en herbe pour atteindre cet objectif et sur une très forte réorganisation des filières. Le surcroît d'exportations agricoles et alimentaires attendu à l'horizon 2020 est estimé à environ 5 milliards d'euros.

●●● L'UE s'apprête à sortir des quotas laitiers en 2015. En viande bovine, l'augmentation du cheptel de vaches laitières peut apporter une contribution importante à la production. Enfin, troisième dimension, le Food Harvest 2020 contient une incitation à agir collectivement pour une meilleure efficacité économique des filières. Celles-ci doivent se constituer en un espace d'échanges afin de déployer les innovations organisationnelles et de produits indispensables à la réussite du plan de relance de l'agriculture irlandaise. La perspective ouverte par le Food Harvest 2020 devra toutefois conjuguer efficacité économique des productions de viandes et environnement, 30 % des émissions de GES provenant du secteur agricole.

La crise aidant, les soutiens publics PAC n'étant pas extensibles à l'infini, l'Irlande entend donc s'appuyer sur son agriculture et ses IAA pour en faire un levier de conquête des marchés mondiaux. Le surcroît d'exportations agricoles et alimentaires attendu à l'horizon 2020 est estimé à environ 5 milliards d'€. De 10,3

milliards d'euros en 2013, les exportations devraient passer à près de 15 milliards en 2020, soit une hausse de 45 % sur huit ans.

### AU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE, L'AGRICULTURE COMPTE TOUJOURS

L'exemple irlandais constitue une force de rappel soulignant que le secteur agricole, quel que soit le pays, quelle que soit la période de l'histoire, demeure décisif dans la conduite d'une politique économique. Alors que le début de ce siècle avait consacré l'économie de la connaissance et de l'immatériel, la crise qui commence en 2007 a redonné une légitimité – et qui plus est une dimension géostratégique – aux matières premières agricoles et aux biens transformés, rouvrant la voie à la problématique de la souveraineté. Dans le cas de l'Irlande, c'est sans doute moins une question de souveraineté alimentaire, puisqu'elle la détient en tant que pays

autosuffisant, qu'une réaction constructive pour sortir de la crise.

Les dirigeants irlandais ont manifestement établi un diagnostic sur les forces et les faiblesses de l'économie, et en ont déduit que l'agriculture figurait au premier rang des secteurs leviers. La connaissance de l'évolution des marchés mondiaux, l'exigence de répondre à la demande mondiale, les performances de l'outil de production... autant d'éléments illustrant tout un travail de veille effectué en amont, avant de définir un plan d'action mobilisant l'agriculture afin de sortir de la crise. Un exemple pour l'UE qui manifestement ne sait plus très bien quoi faire de son agriculture. ●

Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France  
Direction économie des agricultures et des territoires



© Robert Fudali - Fotolia.com



LE PRINCIPE DE COMPENSATION AGRICOLE A POUR OBJECTIF PREMIER DE PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET D'EN LIMITER LA CONSOMMATION PAR LES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS.

## LOI D'AVENIR AGRICOLE

# LE PRINCIPE DE « COMPENSATION AGRICOLE »

13

La création du principe dit de « compensation agricole » constitue une nouveauté importante de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et marque une avancée essentielle pour la profession agricole qui ne cesse ces dernières décennies, de déplorer la surconsommation de foncier en France.

Le principe de compensation agricole a pour objectif premier de préserver les terres agricoles et d'en limiter la consommation par les travaux et aménagements publics ou privés. Il prend appui sur le droit de l'environnement qui soumet les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, « par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine » à une étude d'impact.

Cette procédure vise à identifier les impacts d'un projet, notamment environnementaux, en vue de les éviter, de les

réduire, et le cas échéant, de les compenser. Les atteintes dommageables aux milieux naturels peuvent se traduire par différentes mesures dites de compensation qui consistent à recréer, si possible à proximité de l'emprise de l'ouvrage et de manière équivalente, les habitats ou milieux des espèces animales ou végétales détruites ou dégradées. L'évaluation des surfaces nécessaires à ces mesures n'obéit à aucune norme si bien qu'elle s'opère au cas par cas, conduisant parfois, notamment lorsque l'intérêt écologique d'un espace affecté par un projet est important, à des

besoins de surface pouvant aller jusqu'à 10 hectares pour 1 hectare consommé. Les espaces agricoles subissent alors de nouveaux « prélèvements » : ces surfaces converties pour répondre aux enjeux environnementaux perdent totalement ou partiellement leur vocation productive faisant perdre au territoire déjà impacté une valeur économique qui ne sera jamais véritablement com- ●●●

UNE ANALYSE D'IMPACT ÉCONOMIQUE SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE ET DE MÊME QU'UNE PRÉSENTATION DES MESURES ENVISAGÉES POUR ÉVITER ET EN RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS.



●●● pensé. Cet impact vient en outre se combiner avec ceux liés à l'emprise de certains projets d'aménagements qui s'ils donnent lieu à des indemnisations d'éviction, se traduisent inmanquablement par une baisse du potentiel économique engendrée par la consommation de foncier agricole sur l'environnement économique et industriel (industries de premières transformations tels que les abattoirs, les laiteries, les coopératives, les sucreries, concessionnaires de matériels, fournisseurs divers...).

## LA RECONNAISSANCE D'UN PRÉJUDICE COLLECTIF ÉCONOMIQUE

La loi d'avenir pour l'agriculture vient donc reconnaître ce préjudice collectif économique en créant un article L.112-1-3 au sein du Code rural rédigé ainsi : Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets

négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage.

Un décret devra déterminer les modalités d'application du présent article, notamment les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable afin de permettre une entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme le prévoit la loi.

## LES CHAMBRES D'AGRICULTURE AGISSENT EN PRÉCURSEUR

Sans attendre cette reconnaissance législative, plusieurs Chambres d'agriculture ont déjà réfléchi et mis en place des dispositifs de compensation agricole.

Ainsi plusieurs collectivités territoriales iséroises et la Chambre d'agriculture de l'Isère ont œuvré de concert pour la mise en place d'un fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires destiné à financer des projets qui présentent un caractère collectif structurant et qui sont générateurs de valeur ajoutée à partir des critères liés

à la structuration et l'organisation collective de l'offre, à la transformation et la commercialisation des produits, à la création de filières locales innovantes ou à la valorisation de produits issus des territoires. Les collectivités adhérentes (Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de Communes des Vallons de la Tour) à ce fonds s'engagent à verser une contribution pour les emprises agricoles nécessaires à des projets d'aménagements soumis à déclaration d'utilité publique (DUP), et peuvent le faire de manière volontaire pour des emprises hors DUP.

En 2013, ce fonds a soutenu la réalisation de deux projets innovants sur le Pays Voironnais : une légumerie pour fournir la restauration hors domicile publique et privée et un point de vente collectif et d'un drive 100 % « Agriculture Biologique » regroupant plusieurs producteurs.

Des discussions sont actuellement en cours au sujet d'un projet de réhabilitation d'un abattoir.

De même, en Ile de France, la Chambre interdépartementale d'agriculture a imaginé un dispositif permettant de compenser la valeur ajoutée perdue par la « ferme Ile-de-France » (exploitants agricoles et filières amont et aval). Elle a ainsi créé un fonds à risque, alimenté par les aménageurs et les maîtres d'ouvrage

et permettant d'investir dans des entreprises qui s'implanteraient sur le territoire et redonneraient de la valeur ajoutée à l'agriculture locale. Un des premiers projets qui pourrait en bénéficier, serait la mise en place d'une filière chanvre en Ile-de-France. ●



EN 2013 LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES EN ISÈRE A PERMIS DE FINANCER UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LÉGUMERIE.

Carole ROBERT  
Chambres d'agriculture  
France  
Service territoires et forêts



# OPTIMISER LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES BIO-AGRESSEURS EN SYSTÈMES DE GRANDES CULTURES

DOSSIER

15

**CONNAISSANCES, OUTILS DE SUIVIS ET DE CONSEILS À DESTINATION DES AGRICULTEURS ET DE LEURS CONSEILLERS**

Ce dossier a été coordonné par : Audrey RIMBAUD, Chambre d'agriculture France / Régis WARTELLE, Chambre régionale d'agriculture de Picardie / Corinne LESCAUDRON, Chambre régionale d'agriculture de Picardie • Avec la participation rédactionnelle de : Aurélien LEPENNETIER, ACTA / Hélène GROSS, ACTA / Ingrid ARNAUD, CETU Innophyt / Rose-Line PREUD'HOMME, Muséum National d'Histoire Naturelle / Céline ROBERT, CETIOM / Véronique TOSSER, Arvalis Institut du Végétal / André CHABERT, ACTA / Ludvine THIVAT, ACTA / Françoise LASSERRE-JOULIN, Université de Lorraine / Clarisse ROBINEAU, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »





© G. Brant - APCA

**PASCAL FERÉY**Secrétaire adjoint de l'APCA  
Président du groupe biodiversité de l'APCA

© FDSEA 80

**CHRISTOPHE BUISSET**

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Picardie

## AUXIMORE

# Un projet sur les auxiliaires de cultures, initié par des agriculteurs pour les agriculteurs

**A**uximore ambitionne d'optimiser le contrôle biologique des bio-agresseurs en systèmes de grandes cultures. Il est né du terrain, et plus particulièrement de la demande d'agriculteurs qui, en complément de leur vision entrepreneuriale du métier, sont véritablement passionnés par la mise en œuvre de techniques culturales favorables à l'environnement et aux auxiliaires. Convaincus de la nécessité de les protéger et de les développer, la démarche de ces agriculteurs s'inscrit dans la triple performance : économique, environnementale et sociale.

Un partenariat national exceptionnel a été mis en place pendant 3 ans de manière concrète et pragmatique entre ces agriculteurs volontaires, les partenaires de la recherche, du développement agricole et de l'enseignement. Malgré la complexité des interactions entre biodiversité et agriculture, de nombreux outils ont pu être produits grâce à un travail conséquent d'observation, de recherche, de partage et de co-construction.

Les Chambres d'agriculture sont fières d'avoir contribué avec leurs partenaires à ces réalisations concrètes. Le colloque national de restitution à Paris est l'occasion de présenter les outils produits et d'échanger plus en détail sur leurs possibilités d'utilisation. En contribuant à l'expression et au développement de l'agro-écologie, ce projet illustre la pertinence du travail en réseau et du transfert des connaissances vers les agriculteurs et les conseillers. ●

# LE PROJET AUXIMORE KÉSAKO ?

Concilier la compétitivité de l'agriculture avec la réduction des produits insecticides et molluscicides en grandes cultures demande de valoriser la faune auxiliaire naturellement présente dans les parcelles et dans leur environnement (autres cultures, haies, bandes enherbées, etc.). La connaissance de leur biologie, de leur écologie et des pratiques les favorisant est un préalable nécessaire à cet objectif. Ces notions restent encore peu diffusées auprès des conseillers agricoles et des agriculteurs.

## UN PROJET INNOVANT SOUTENU PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE...

Auximore est un projet innovant soutenu par le CasDAR\* de 2012 à 2014 qui a pour ambition de répondre à des objectifs identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan Ecophyto :

- > capitaliser les connaissances agroécologiques sur le contrôle biologique des bio-agresseurs à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation agricole et du paysage ;
- > traduire ces connaissances en outils utilisables par le développement agricole et les agriculteurs.



## ... IMPLIQUANT DE NOMBREUX PARTENAIRES ET DES RÉSEAUX D'OBSERVATION

Un très large partenariat national entre recherche, développement, enseignement et agriculteurs a permis de répondre à ces objectifs. Les phases de tests, d'échanges et de transfert ont occupé une place prépondérante tout au long du projet. L'observation et la valorisation de la faune auxiliaire, selon des protocoles simplifiés validés scientifiquement, a été mise en place par un nombre croissant de réseaux (épidémio-surveillance à l'origine du Bulletin de Santé du Végétal, Fermes DEPHY dans le cadre d'Ecophyto, Observatoire Agricole de la Biodiversité, agroforesterie, etc.). Multiplier les suivis dans les années à venir aidera à mieux mesurer l'effet des pratiques agricoles et paysagères sur les ravageurs, les auxiliaires et leur service rendu.

## VERS LA PRODUCTION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les outils produits sont prévus pour accompagner aussi bien les néophytes que les agriculteurs et conseillers déjà impliqués. Sur le fond, ces outils concernent à la fois les aspects de connaissance, de suivi et d'identification ou de formation. Ils se présentent sous une forme classique (fiches, bases de données, articles, etc.) ou plus originale (vidéos, site web responsive utilisable au champ, mallette pédagogique de formation, blog...). ●

\* CasDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural

## CULTURES, AUXILIAIRES ET RAVAGEURS AU CŒUR DU PROJET AUXIMORE

Ravageurs	Grandes cultures	Auxiliaires prédateurs et parasitoïdes
		
		
		
		
		
		
		
		
		

Régis WARTELLE  
Chambre régionale d'agriculture de Picardie  
Audrey Rimbaud  
Chambre d'agriculture France

# CAPITALISER LES CONNAISSANCES ET INFORMER

## POUR MIEUX CONNAÎTRE LES RAVAGEURS ET LES AUXILIAIRES DES CULTURES

Le projet Auximore s'intéresse aux principaux ravageurs des grandes cultures et aux insectes qui permettent de les réguler, appelés « auxiliaires des cultures ». Il présente ainsi des perspectives intéressantes en termes de réduction de produits insecticides.

Le monde des auxiliaires des cultures est encore très peu connu mais suscite l'intérêt des conseillers agricoles, des agriculteurs, des enseignants et des futurs agriculteurs. En effet, il présente des perspectives intéressantes en termes de réduction des produits insecticides de synthèse par la lutte biologique. La profession agricole est donc fortement intéressée par les informations sur les auxiliaires, mais également sur les ravageurs et les interactions entre auxiliaires et ravageurs.

18

### Qu'est-ce que la lutte biologique ?

La lutte biologique consiste à optimiser la présence et l'action d'organismes vivants pour réguler les populations de ravageurs et ainsi limiter leurs dégâts.

### POURQUOI CAPITALISER LES CONNAISSANCES ?

Le projet Auximore est fondé, entre autres, sur le constat suivant : les informations sur les ravageurs et les auxiliaires des cultures sont dispersées et les données existantes sont réservées à un public restreint car contenues dans des articles scientifiques difficiles d'accès, souvent rédigés en anglais et peu opérationnels pour le terrain.

L'un des objectifs phares a donc été de capitaliser et organiser les informations existantes. Puis dans un deuxième temps, de les diffuser de manière pédagogique aux intéressés (conseillers agricoles, agriculteurs, enseignants et futurs agriculteurs) sous la forme de fiches synthétiques.

### DÉMARCHE MISE EN PLACE

#### ÉTAPE 1

Référencement des articles et des synthèses rédigés par des scientifiques ou des acteurs de la R&D sur les ravageurs et les auxiliaires des cultures.

*300 références bibliographiques*

#### ÉTAPE 2

Soumission des informations à un groupe d'experts « grandes cultures » et entomologistes (Chambres d'agriculture, Instituts techniques agricoles, Recherche).

*Une dizaine d'experts*

#### ÉTAPE 3

Rédaction des fiches synthétiques.



La capitalisation des connaissances du projet Auximore est ensuite diffusée de manière pédagogique aux intéressés.

## UNE COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE : DES FICHES SYNTHÉTIQUES POUR LES AGRICULTEURS ET LES CONSEILLERS

Les experts impliqués dans le projet ont dressé une liste des ravageurs les plus importants en grandes cultures. Une fiche a été éditée pour chacun de ces ravageurs (à l'exception des pucerons, qui font l'objet d'une fiche unique pour l'ensemble des espèces). Les auxiliaires des cultures ont été regroupés par famille : chaque fiche « auxiliaire » correspond donc à une famille d'auxiliaires des cultures.

### 15 FICHES « RAVAGEURS »

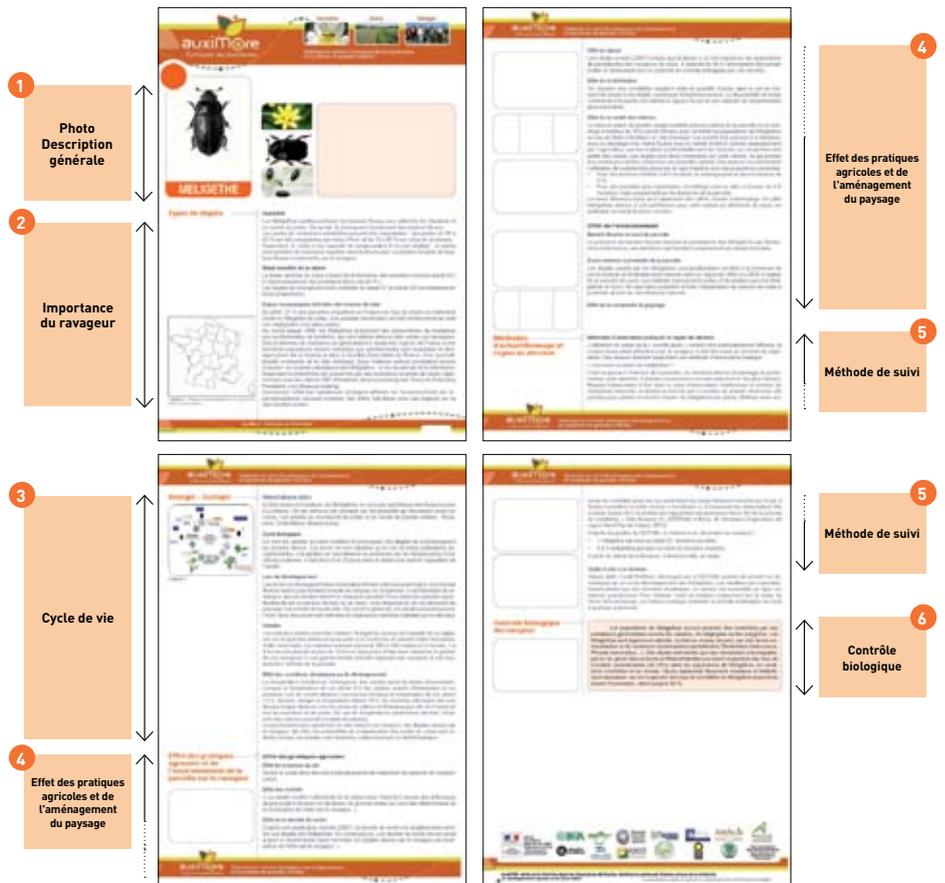
- Altise d'hiver ou grosse Altise
- Blaniule mouchetée
- Cécidomyie orangée du blé
- Charançon de la tige du colza
- Charançon des siliques
- Charançon du bourgeon terminal
- Chrysomèles
- Doryphore
- Limaces
- Meligèthe du colza
- Nématodes à kystes de la betterave
- Noctuelle défoliatrice gamma
- Pucerons
- Pyrale du maïs
- Taupins

- Puceron cendré du chou
- Puceron des céréales et du merisier à grappes
- Puceron des céréales et du rosier
- Puceron des épis des céréales
- Puceron noir de la fève
- Puceron vert du pêcher
- Puceron vert du prunier

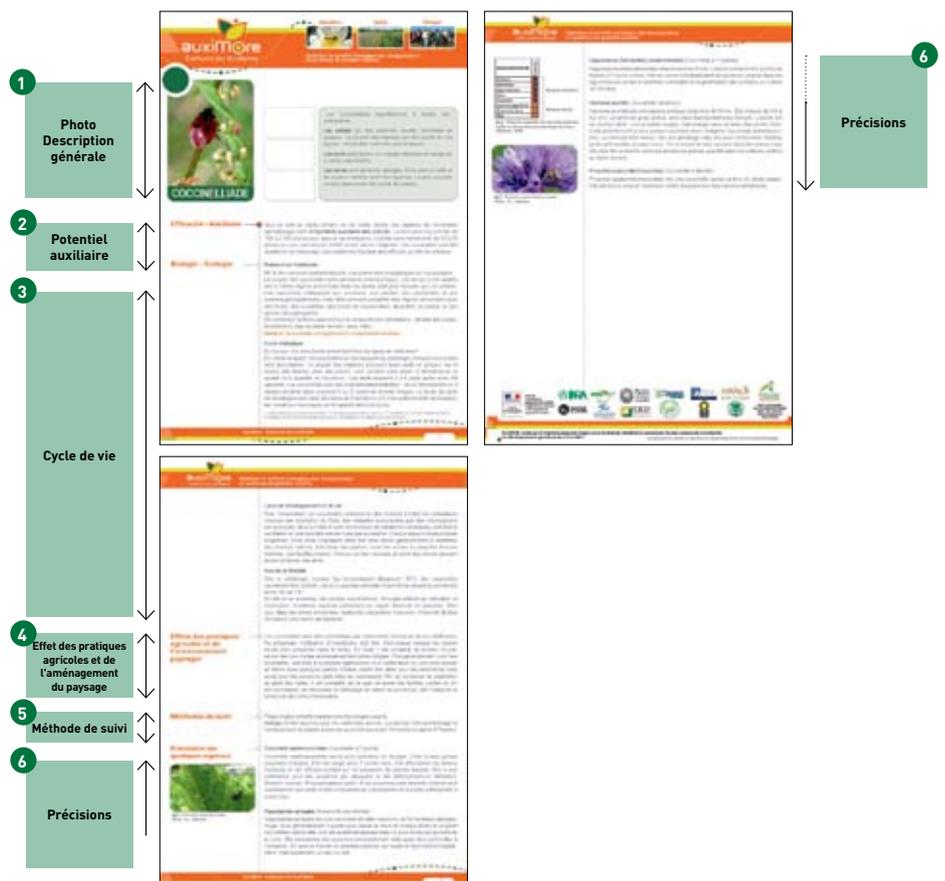
### 7 FICHES « AUXILIAIRES »

- Araignées
- Carabes
- Coccinelles
- Hyménoptères
- Névroptères
- Syrphes
- Staphylins

## Structure des fiches Ravageurs exemple de la fiche Meligèthe en cours d'élaboration



## Structure des fiches Auxiliaires exemple de la fiche Coccinelle en cours d'élaboration



## UN DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES À POURSUIVRE...

Ce travail de regroupement d'informations a permis de mettre en évidence des lacunes de connaissances et ainsi permettre l'émergence d'idées pour de futurs projets. Les besoins portent principalement sur les interactions entre les ravageurs et les auxiliaires des cultures et sur la biologie et le mode de vie de certains insectes. ●

Aurélien LEPENNETIER et Hélène GROSS  
ACTA



© C Lescaudron - CRA Picardie

## UN ARTICLE BIBLIOGRAPHIQUE ET SCIENTIFIQUE DE RÉFÉRENCE

20



### Ingrid ARNAULD

Responsable CETU Innophyt  
Ingénieur de recherche et chercheuse associée à l'IRBI UMR CNRS 7261 (Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte) - UFR Sciences et Techniques

#### QUEL ÉTAIT VOTRE OBJECTIF DANS LE CADRE DU PROJET AUXIMORE ?

Notre objectif dans le cadre du projet Auximore était de réaliser une synthèse bibliographique la plus exhaustive possible sur l'état des connaissances scientifiques concernant les arthropodes (insectes-araignées) auxiliaires des principaux ravageurs en grandes cultures.

#### POURQUOI VALORISER CECI SOUS LA FORME D'UN ARTICLE SCIENTIFIQUE ?

Une telle somme de références sur ce sujet n'avait jamais été regroupée, et nous souhaitons donc valoriser ce travail dans une revue scientifique. Elle sera introduite par un texte de spectre assez large

sur le contrôle biologique en grandes cultures et sera suivie par une déclinaison des auxiliaires par type de cultures et par ravageur. Cet article est également l'occasion de mettre en évidence les diverses communautés d'auxiliaires mais aussi les manques de connaissances pratiques.

#### QUELS SONT CES MANQUES DE CONNAISSANCES ?

Par exemple, si les parasitoïdes font l'objet de nombreuses recherches scientifiques attestant de l'efficacité de ces organismes dans la lutte contre les ravageurs, il manque leurs observations pratiques sur le terrain à savoir essentiellement leurs services rendus... Les difficultés de déterminations et d'obser-

vations des espèces en place dans les champs sont notamment à l'origine de ce manque de transfert de connaissances sur le terrain. A contrario, bien que les carabes soient de plus en plus observés sur le terrain par les agriculteurs et les agents du développement agricole, la bibliographie n'est pas aussi exhaustive que celle consacrée aux hyménoptères parasitoïdes. Il n'y a pas non plus réellement à notre connaissance d'article ou de références sur les organismes antagonistes de certains ravageurs comme le taupin ou le charançon. Les projets comme Auximore ont donc ici toute leur raison d'être. ●

Propos recueillis par  
Victor SIMÉON et Audrey RIMBAUD  
Chambre d'agriculture France

# TESTER ET ÉVALUER DES OUTILS DE SUIVIS SIMPLIFIÉS DES AUXILIAIRES ET DES RAVAGEURS

Favoriser une généralisation du suivi des auxiliaires, adapter le protocole aux attentes du terrain, réaliser des outils facilitateurs de la démarche, telles sont les tâches sur lesquelles le projet Auximore s'est investi.

Cartographie des parcelles suivies en 2013 et 2014. De nombreux réseaux mobilisés.

## GÉNÉRALISER L'ÉVALUATION PAR DES OUTILS DE SUIVIS SIMPLIFIÉS

Généraliser le suivi des auxiliaires des bio-agresseurs des grandes cultures permet à la fois de sensibiliser et mobiliser les agents de développement et les agriculteurs à la biodiversité, et de mieux évaluer l'incidence des pratiques et du paysage sur les populations d'auxiliaires et de bio-agresseurs. C'est ainsi que le projet Auximore s'est attaché à :

**1 Comparer des protocoles simplifiés de suivi d'auxiliaires avec des protocoles plus élaborés**, pour évaluer leur faisabilité et la précision des données qu'ils permettent de récolter. En 2013 et 2014, ce ne sont pas moins de 150 parcelles dans une trentaine de départements (en orange sur la carte) qui ont fait l'objet de suivis des auxiliaires et ravageurs de cultures.

**2 Proposer des outils pour aider à la mise en place de suivis d'auxiliaires** : en fonction des moyens et des objectifs recherchés par les différents utilisateurs, les protocoles les plus adaptés seront différents. Plusieurs outils sont disponibles pour accompagner les utilisateurs dans leurs démarches :

- > un guide de terrain,
- > un guide d'aide à l'élaboration de protocoles,
- > des vidéos expliquant en images les étapes à respecter pour mener à bien les suivis,
- > une clé de sensibilisation à la reconnaissance des principaux groupes d'invertébrés présents en grandes cultures.

Ces suivis ont permis de recueillir des informations auprès des expérimentateurs sur la faisabilité des protocoles et de récolter les données acquises pour vérifier la pertinence des méthodes et outils proposés.

## A CHAQUE OBJECTIF DE SUIVI, SON DISPOSITIF

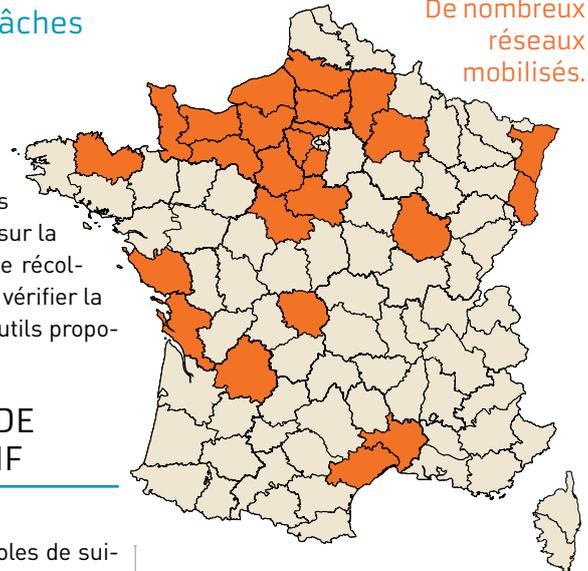
Il existe une infinité de protocoles de suivis des auxiliaires de cultures : lequel choisir ? Le projet Auximore s'est attaché à aider les agriculteurs et les agents de développement agricole à répondre à cette question. En effet, il convient de choisir le protocole le plus adapté à ses besoins, en fonction de :

- > ce que l'observateur souhaite observer
- > le temps dont dispose l'observateur
- > les compétences de l'observateur
- > les questions que se pose l'observateur (par exemple : « Quels sont les différents auxiliaires présents dans ma parcelle ? » OU « Quel est l'impact du

travail du sol sur les communautés de prédateurs du sol ? » OU « Quelle est l'influence de la bordure sur les populations de carabes rencontrées dans la parcelle ? »).

Auximore a donc cherché à caractériser plusieurs types de protocoles sur deux aspects :

- > le gain d'informations pour l'observateur entre des protocoles élaborés et simplifiés
- > l'acceptabilité et le potentiel de généralisation des protocoles en fonction du coût temporel



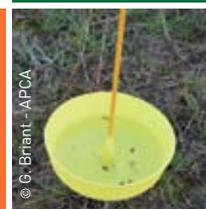
### Protocoles de suivi testés



© CA du Tarn

#### Auxiliaires volants

Coccinelles  
+ chrysopes + syrphes  
+ hyménoptères  
+ araignées  
+ pucerons et momies  
+ ravageurs



© G. Briant - AFPCA

- Cuvettes jaunes avec différentes pressions d'échantillonnage
- Observations visuelles sur quadrats / sur un nombre de plantes défini (protocoles du Bulletin de Santé du Végétal)
- Pièges Cornet / Tentes malaises



© CA de la Vendée

#### Auxiliaires rampants

Carabes + staphylins  
+ araignées  
+ myriapodes  
+ limaces + escargots  
+ ravageurs



© C. Grimaldi - CA 79

- Planches à invertébrés terrestres
- Pièges Barber avec différentes pressions d'échantillonnage

## UNE CLÉ DE SENSIBILISATION À LA RECONNAISSANCE DES PRINCIPAUX GROUPES D'INVERTÉBRÉS EN GRANDES CULTURES

Une partie des équipes mobilisées dans le cadre du projet Auximore ont travaillé à la réalisation d'une clé de sensibilisation à la reconnaissance des principaux groupes d'invertébrés présents en grandes cultures.

Cette clé est accessible en format « guide papier » (guide de sensibilisation) ou via un site Internet « [www.unebetedansmonchamp.fr](http://www.unebetedansmonchamp.fr) » utilisable directement au champ via un smartphone ou une tablette. L'identification d'un individu se réalise via une série de questions portant sur des critères morphologiques menant à des fiches descriptives par groupe d'espèces.

### Exemple de la fiche descriptive des syrphes :



**auximore**  
Optimiser le contrôle biologique des bio-agresseurs en systèmes de grandes cultures

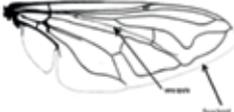


Laves page 15

3 paires de pattes

- └ Ailes apparentes
- └ Ressemble à une guêpe ou une abeille
- └ Antennes courtes
- └ 1 paire d'ailes

**Syrphes**



**Caractéristiques des syrphes:**

- Vol stationnaire et rapide
- Peut aussi ressembler à une mouche ou un bourdon
- Présence d'une fausse veine près du centre de l'aile
- Présence d'un faux bord : aucune nervure n'atteint l'extrémité de l'aile

Auxiliaire 

Période : Avril à octobre

Culture 

---

**Episyrphus balteatus**



**Caractéristiques morphologiques :**

- Taille : 7 à 10 mm
- Forme : Abdomen ovale
- Couleur : Corps orange avec une double bande noire sur chaque tergite
- Le mâle a les yeux « collés » contrairement au femelle qui ont des yeux séparés par un « front »

0 1 cm



---

**Eupodes corollae**



**Caractéristiques morphologiques :**

- Taille : 7 à 10 mm
- Forme : Abdomen ovale avec des poils noirs sur le bord
- Couleur : Abdomen noir avec des tâches jaunes qui touchent le bord de l'abdomen
- Le mâle est beaucoup moins noir que la femelle

0 1 cm



## FOCUS SUR LE SITE INTERNET « UNEBÊTEDANSMONCHAMP » QUI AIDE À LA RECONNAISSANCE DES AUXILIAIRES ET DES RAVAGEURS

### RECONNAÎTRE LES PETITES BÊTES QUI TRAVAILLENT POUR NOUS !

Une bestiole dans votre champ, que vous ne connaissez pas ? Rendez-vous sur : [www.unebetedansmonchamp.fr](http://www.unebetedansmonchamp.fr)

Tablette, smartphone ou ordinateur, tous les supports sont adaptés.

Grâce à une série de questions très simples, vous pourrez connaître à quelle famille ou quel groupe cette « bestiole » appartient ! Combien de pattes ? Ailes visibles ? Forme des antennes ? Des photos illustrent bien sûr chaque critère.

Quelques informations vous seront alors données sur le régime alimentaire principal de cette famille à l'état adulte ou larvaire. Vous pourrez vous faire une idée de ce que vous avez devant les yeux : ravageur ou auxiliaire, utile pour vos cultures ? Pollinisation, décomposition de la matière organique, prédation des ravageurs : des petites bêtes travaillent pour nous.



© C. Lescaudron - CRA Picardie

## UNE PREMIÈRE APPROCHE QUI PEUT DONNER ENVIE D'ALLER PLUS LOIN

Des fiches plus complètes concernant certains auxiliaires sont également accessibles en téléchargement. Puis des guides naturalistes ou des experts entomologistes pourront prendre le relais. Et ce n'est pas tout : si vous deveniez des sentinelles pour aider à mieux connaître le comportement de ces espèces et les conditions qui leur sont favorables ? Une partie de ce site web vous propose de participer à l'observation de cette biodiversité selon des méthodologies standardisées. Les protocoles d'observation, testés dans le cadre d'Auximore, sont décrits sur des fiches de terrain et même en vidéo.<sup>1</sup> ●

Rose-Line PREUD'HOMME  
Muséum National d'Histoire Naturelle  
Céline ROBERT  
CETIOM  
Véronique TOSSER  
Arvalis Institut du Végétal



### CET INSECTE QUI EST-IL ?

- 3 paires de pattes • ailes apparentes • ne ressemble pas à une guêpe ou une abeille • ailes très nervurées • antennes très longues.

L'ensemble de ces caractéristiques recouvre plusieurs possibilités → chrysopes, hémérobés, éphémères, sauterelles, ascalaphes

Le choix se fait ensuite grâce aux illustrations et aux fiches. Dans la fiche « Chrysopes » vous trouverez, en effet, ces caractéristiques qui vous confirmeront le résultat : taille de 10 à 20 mm, couleur brun à vert vif, yeux dorés, abdomen mou, allongé et mince. Vous apprendrez aussi que la chrysope est un auxiliaire : floricole à l'âge adulte et prédateur (entre autres de pucerons) à l'état larvaire.

© Lebourgeois - CETIOM

<sup>1</sup> Pour rejoindre le réseau actif des observateurs, n'hésitez pas à contacter les animateurs de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité : [contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr](mailto:contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr)

## CE QU'EN DISENT LES AGRICULTEURS



### Hubert FRÉVILLE

Agriculteur dans l'Oise

« Je pratique l'observation des auxiliaires et notamment des carabes depuis 4 ans. Ces observations nous ont permis de dresser un inventaire des carabes de mes parcelles, dans le but de déterminer l'intérêt de ces insectes pour mes différentes cultures, et éventuellement de diminuer l'utilisation des produits sanitaires si les carabes sont capables de faire le travail à leur place. »



### Laurent LEMÉTAIS

Agriculteur retraité dans l'Eure

« L'observation des auxiliaires a changé ma manière de regarder les cultures. Nous avons maintenant plus d'éléments pour comprendre ce qu'il se passe dans nos parcelles. J'ai l'impression de découvrir la biodiversité dans son détail. Et maintenant, je veux aller plus loin. »



### Bruno DELACOUR

Agriculteur en bordure Aisne et Oise

« On connaît très bien nos cultures mais pas les insectes qu'elles abritent. Le projet Auximore m'a permis de connaître les populations d'insectes de mes parcelles et d'apprendre le rôle qu'elles pouvaient avoir sur les ravageurs. Maintenant, j'évite de traiter les bordures de parcelles pour éviter d'impacter les populations d'insectes auxiliaires de ces bordures. »

Pour en savoir +

Retrouvez tous ces témoignages sur



© G. Briant - APCA

# OPTIMISER LES SYSTÈMES DE CULTURES VIS-AVIS DES AUXILIAIRES DE CULTURES

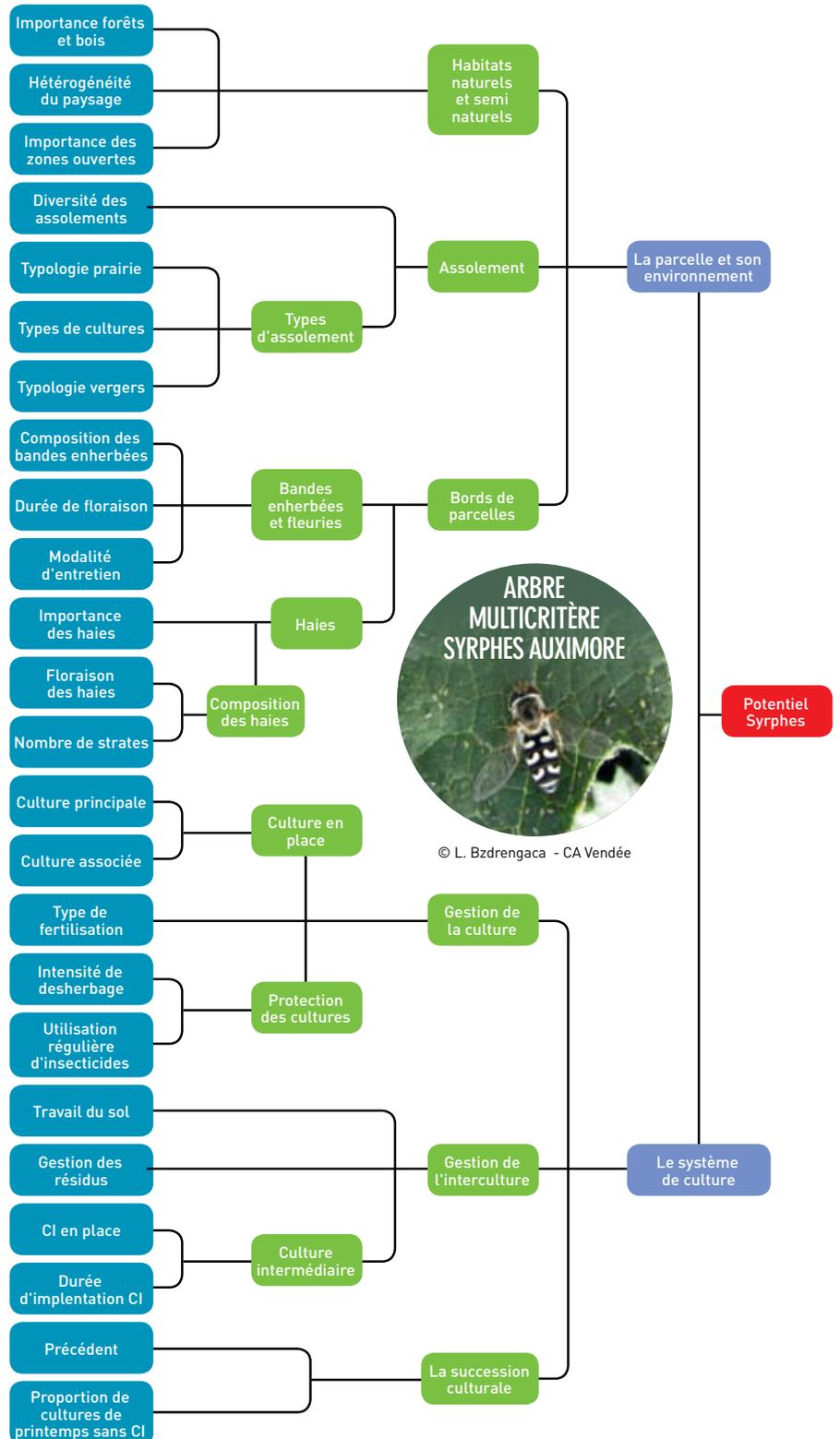
Dans le cadre du projet Auximore, l'ACTA et l'INRA (UMR Nancy Université de Lorraine) ont conçu des outils d'évaluation multicritères pour évaluer l'impact des pratiques culturales et des aménagements proches de la parcelle sur différents groupes d'auxiliaires entomophages des cultures.

24

## CONCEVOIR DES SYSTÈMES DE CULTURE FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FAUNE AUXILIAIRE POUR LIMITER L'USAGE DES PRODUITS DESTINÉS À LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS

À partir d'analyses bibliographiques de publications scientifiques et techniques et de consultations d'experts, un arbre d'évaluation multicritères a été construit pour chacun des auxiliaires suivants : syrphes, coccinelles, chrysopes et micro-hyménoptères parasitoïdes de pucerons.

L'illustration ci-contre présente l'architecture de l'arbre Dexi Syrphes, issu du projet Auximore en 2014. Le potentiel auxiliaire (ici Potentiel Syrphes, en rouge) est subdivisé en deux embranchements principaux (cases violettes), eux-mêmes divisés en plusieurs critères agrégés (cases vertes) issus des informations des critères de base (cases bleues).



## POTENTIEL SYRPHE D'UNE PARCELLE BRETONNE

### Exemple de simulation d'amélioration du potentiel

d'accueil des syrphes sur une parcelle située dans les Côtes d'Armor, cultivée en blé avec une succession des cultures : triticale, maïs, blé, maïs. La parcelle est située en zone bocagère entourée de haies et de nombreuses prairies.

Le premier tableau correspond au diagnostic initial du Potentiel Syrphes, et le second tableau à la simulation du Potentiel Syrphes après plusieurs modifications : modification de la succession de cultures, mise en place de bandes fleuries et modification de l'utilisation des insecticides et du désherbage. Les cases correspondant à chaque critère sont colorées en rouge en cas de note défavorable, en jaune en cas de note intermédiaire (peu favorable) ou en vert si la note est au contraire très favorable.

Ces outils permettent de réaliser des simulations ou des scénarios destinés à améliorer le potentiel d'accueil de ces auxiliaires en faisant varier différents éléments d'un système de cultures ou liés à l'aménagement proche de la parcelle. Ainsi, l'agriculteur, via son conseiller formé à l'usage de l'outil, peut passer en revue l'effet de tel ou tel changement (pratique ou aménagement) et ensuite prendre les décisions qui lui conviennent le mieux. Néanmoins, à ce stade, faute de données scientifiques suffisantes, ces outils estiment le potentiel d'accueil de la parcelle et malheureusement pas encore le niveau de contrôle biologique des ravageurs.

## COMMENT FAIRE FONCTIONNER L'OUTIL ?



Une personne formée peut saisir les données dans un temps relativement court et pourra ainsi présenter les résultats de ces évaluations multicritères à des groupes d'agriculteurs

© C. Robineau - CA Charente Maritime

- > Tout d'abord, il est nécessaire de remplir un questionnaire décrivant la situation initiale : le système de culture de la parcelle et son environnement proche (rayon de 1,5 km).
- > Puis, l'évaluation multicritères, à partir de ces renseignements, va attribuer une note globale de la parcelle décrite mais aussi des notes sur les critères agrégés d'un niveau inférieur.
- > Ensuite, l'utilisateur réalise des simulations de changements de pratiques ou d'installations d'aménagements, et recalcule la note globale et les notes de critères agrégés.

André CHABERT et Ludivine THIVAT  
ACTA  
Françoise LASSERRE-JOULIN  
Université de Lorraine

### DIAGNOSTIC DU POTENTIEL SYRPHE AVANT MODIFICATION

Notes des critères de base vis-à-vis du potentiel Syrphes		Notes des critères agrégés issus des informations de base		Notes des deux critères agrégés principaux	Note globale de la parcelle		
Importance des bois et forêts	2 / 3	3 / 4	Habitats naturels et semi-naturels	3 / 5	La parcelle et son environnement		
Hétérogénéité du paysage	3 / 3						
Importance des zones ouvertes hors cultures	2 / 3						
Diversité des assolements	2 / 3	3 / 4	Types d'assolements			3 / 4	Assolement
Typologie prairies	2 / 3						
Typologie vergers	3 / 3						
Type de cultures	2 / 3	1 / 4	Bandes enherbées et fleuries			1 / 4	Bords de parcelles
Composition des bandes enherbées et fleuries	1 / 4						
Durée de floraison	1 / 3	3 / 4	Composition des haies			2 / 4	Haies
Modalité d'entretien	1 / 4						
Importance des haies	2 / 3						
Floraison des haies	2 / 3	1 / 3	Culture en place	1 / 4	Gestion de la culture		
Nombre de strates	3 / 4						
Culture principale	1 / 2	1 / 3	Culture intermédiaire (CI)	1 / 3	Gestion de l'interculture		
Culture associée	1 / 2						
Type de fertilisation	1 / 2	1 / 4	Protection des cultures	1 / 5	Le système de culture		
Intensité de désherbage	1 / 3						
Utilisation régulière d'insecticides	1 / 3	1 / 3	Culture intermédiaire (CI)	1 / 3	Gestion de l'interculture		
Travail du sol	1 / 2						
Gestion des résidus	1 / 2	1 / 3	La succession culturale	1 / 3	La succession culturale		
Culture intermédiaire en place	1 / 2						
Durée d'implantation de la CI	1 / 3	2 / 3	Types de succession	2 / 3	Présence de prairies/jachères dans la rotation		
Types de succession	2 / 3						
Présence de prairies/jachères dans la rotation	1 / 2			2 / 5 Potentiel Syrphes			

Trois voies d'amélioration ont été combinées pour améliorer le potentiel Syrphes de cette parcelle :

- 1 • inclure dans la succession une culture de colza
- 2 • utiliser des insecticides sélectifs et réduire l'intensité du désherbage
- 3 • mettre en place des bandes fleuries

Très favorable	Vert foncé
Favorable	Vert moyen
Plutôt favorable	Vert clair
Peu favorable, neutre	Jaune
Plutôt défavorable	Orange
Défavorable	Rouge
Très défavorable	Rouge foncé

### DIAGNOSTIC DU POTENTIEL SYRPHE APRÈS MODIFICATION

Importance des bois et forêts	2 / 3	3 / 4	Habitats naturels et semi-naturels	3 / 5	La parcelle et son environnement		
Hétérogénéité du paysage	3 / 3						
Importance des zones ouvertes hors cultures	2 / 3						
Diversité des assolements	2 / 3	3 / 4	Types d'assolements			3 / 4	Assolement
Typologie prairies	2 / 3						
Typologie vergers	3 / 3						
Type de cultures	2 / 3	1 / 4	Bandes enherbées et fleuries			1 / 4	Bords de parcelles
Composition des bandes enherbées et fleuries	1 / 4						
Durée de floraison	1 / 3	3 / 4	Composition des haies			2 / 4	Haies
Modalité d'entretien	1 / 4						
Importance des haies	2 / 3						
Floraison des haies	2 / 3	1 / 3	Culture en place	1 / 4	Gestion de la culture		
Nombre de strates	3 / 4						
Culture principale	1 / 2	1 / 3	Culture intermédiaire (CI)	1 / 3	Gestion de l'interculture		
Culture associée	1 / 2						
Type de fertilisation	1 / 2	1 / 4	Protection des cultures	1 / 5	Le système de culture		
Intensité de désherbage	1 / 3						
Utilisation régulière d'insecticides	1 / 3	1 / 3	Culture intermédiaire (CI)	1 / 3	Gestion de l'interculture		
Travail du sol	1 / 2						
Gestion des résidus	1 / 2	1 / 3	La succession culturale	1 / 3	La succession culturale		
Culture intermédiaire en place	1 / 2						
Durée d'implantation de la CI	1 / 3	2 / 3	Types de succession	2 / 3	Présence de prairies/jachères dans la rotation		
Types de succession	2 / 3						
Présence de prairies/jachères dans la rotation	1 / 2			2 / 5 Potentiel Syrphes			

## UNE NOUVELLE FORMATION POUR LES CONSEILLERS : « FAVORISER LES AUXILIAIRES DE CULTURES »

En mobilisant les connaissances capitalisées et les outils développés dans le cadre d'Auximore, les Chambres d'agriculture de Poitou-Charentes et de Picardie ont organisé deux formations « test » en 2013 et en 2014. Ces formations visent à rendre autonomes des conseillers dans l'accompagnement et la formation des agriculteurs souhaitant développer des systèmes de cultures favorables aux auxiliaires.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION SONT MULTIPLES :

- > Former des conseillers sur la biologie-écologie des auxiliaires
- > Savoir argumenter l'intérêt d'un raisonnement technique prenant en compte les auxiliaires de cultures et des méthodes de suivi simplifié
- > Décrire des systèmes favorables aux auxiliaires, et tester et valider des outils d'évaluation de ces systèmes

*In fine*, l'objectif est bien pour le conseiller d'accompagner les agriculteurs dans la co-conception de systèmes de cultures innovants vis-à-vis des auxiliaires de culture.

### DE L'IMPORTANCE DE MÉLANGER DES CONSEILLERS « AGRONOMIE » ET DES CONSEILLERS « ENVIRONNEMENT »

Le public visé par cette formation est constitué tant par des conseillers en productions végétales et agronomie, que par des conseillers en environnement et les animateurs Ecophyto et du réseau DEPHY. Cette mixité permet d'enrichir les échanges en mélangeant les compétences agronomiques et environnementales. À l'issue de ces formations, il a été clairement identifié le besoin d'avoir un binôme de conseiller « productions végétales » et « environnement » pour l'animation de futures formations à destination des agriculteurs. ●



Travaux pratiques d'observation des auxiliaires

© G. Briant - APCA

### À L'ISSUE DE CES TESTS, DEUX LIVRABLES CONCRETS ONT ÉTÉ ÉLABORÉS :

#### UN SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE DE FORMATION RESOLIA

Organisme de formation des Chambres d'agriculture, à destination des conseillers.



Inscrivez-vous à la prochaine session de formation RESOLIA qui se déroulera à la Rochelle du 19 au 22 mai 2015 auprès de [contact@resolia.chambagri.fr](mailto:contact@resolia.chambagri.fr) !



#### UNE MALLETTE DE FORMATION CONTENANT TOUS LES OUTILS D'ANIMATION NÉCESSAIRES À LA FORMATION D'AGRICULTEURS UTILISABLES PAR LES CONSEILLERS FORMÉS.

##### Biologie – écologie des différents auxiliaires

Présentation de l'ensemble des familles d'auxiliaires en grandes cultures / Approfondissement des 5 principaux auxiliaires : coccinellidae, syrphidae, chrysopes, hyménoptères parasitoïdes, carabidae

##### Pratiques et aménagements favorisant les auxiliaires

Description d'aménagements favorables aux auxiliaires et leurs modalités d'entretien / Description des pratiques agronomiques les plus favorables / Travaux pratiques sur photo-aérienne sur l'articulation des différents aménagements et pratiques à l'échelle de l'exploitation (meilleur positionnement et notion de corridors écologiques)

##### Sortie Terrain

Identification des auxiliaires au champ / Mise en place de dispositifs de suivi (protocoles simplifiés et élaborés)

##### Co-conception et évaluation de système de culture favorables aux auxiliaires

Travaux pratiques de co-construction de systèmes de cultures innovants vis-à-vis des auxiliaires / Évaluation de ces systèmes et comparaison avec systèmes de référence avec les outils d'évaluation : arbres multicritères (Syrphix, Icarab,...)

Clarisse ROBINEAU

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

# LA COMMUNICATION AU CŒUR DU PROJET

Pendant la durée de vie du projet (2012 à 2014), les acteurs d'Auximore ont relevé le défi de simplifier la communication entre les partenaires, les agriculteurs et les conseillers impliqués dans le projet mais aussi auprès des collègues, journalistes et agriculteurs intéressés par les résultats d'Auximore.

Dès le premier séminaire de travail, ils ont mené, avec l'ensemble des partenaires, une réflexion pour élaborer un plan de communication adapté aux objectifs, publics cibles et besoins. Ils ont pris le parti de s'appuyer sur cinq outils :

- > **La conception d'un logo et d'une ligne graphique associée**, pour identifier le projet et ses partenaires.
- > **Un espace extranet privé**, réservé aux partenaires, pour assurer confidentialité et stockage en ligne des comptes-rendus et fichiers de travail.
- > **La création de « pages web références » dès mars 2013, faciles d'accès grâce au nom de domaine : [www.auximore.fr](http://www.auximore.fr)**. En présentant le projet et l'avancée des différents travaux au fil des mois, elles ont contribué à rendre l'information accessible à tous.
- > **La mise en place d'une newsletter régulière** pour informer des rendez-vous, étapes, dates clés, et événements Auximore. L'idée était de livrer directement dans les boîtes mail des décideurs et collègues concernés, ce qu'ils devaient connaître et retenir du projet au fur et à mesure de son déroulement. Certains partenaires ont repris ces newsletters pour les diffuser au sein de leur propre réseau.
- > **La création d'un blog professionnel : [www.blog-auximore.fr](http://www.blog-auximore.fr)** pour la première fois, dès avril 2013. Support souple et facile d'utilisation, une soixantaine de billets suivis de commentaires a été publiée. 165 abonnés reçoivent les avis de parution et peuvent ainsi suivre « en direct » les avancées du projet. ●

Corinne LESCAUDRON

Chambre régionale d'agriculture de Picardie



Toute l'information du projet Auximore est maintenant regroupée sur un même site pour faciliter la vie des internautes : [www.unebetedansmonchamp.fr](http://www.unebetedansmonchamp.fr)

Ce site est « responsive », c'est-à-dire qu'il s'adapte à toutes les tailles d'écran : ordinateur, tablette, smartphone... Son utilisation est donc agréable même en plein champ ou dans un tracteur ! Notre volonté, entre autres, est de permettre aux agriculteurs d'accéder à tout moment à la clé d'identification simplifiée en ligne. Gageons qu'elle va leur permettre de s'habituer progressivement à reconnaître les p'tites bêtes qu'ils vont de plus en plus observer dans leurs champs.



# RETOUR EN IMAGES SUR LE VOYAGE DE PRESSE

Journalistes, agriculteurs, élus, conseillers et experts, une vingtaine de participants ont eu la chance de se retrouver le 25 septembre sur l'exploitation d'Hubert Fréville, agriculteur à Grandfresnoy (Oise).

Cette belle journée ensoleillée a permis de faire le point sur les avancées du projet Auximore dans une ambiance conviviale. Tous ont pu apprécier la qualité des témoignages, des outils présentés, des protocoles testés, et surtout ont pu découvrir le monde des p'tites bêtes grâce aux prélèvements, observations, test du site d'identification en ligne [www.unebete-dansmonchamp.fr](http://www.unebete-dansmonchamp.fr) et explications des conseillers, des agriculteurs et des experts.

Sortir des bureaux pour enfiler ses bottes et toucher du doigt le concret, rien de tel pour faire passer le message : « Et si les agriculteurs utilisaient la faune « auxiliaire », plutôt que les insecticides, pour réguler la propagation de ces « ravageurs » dont il existe une quantité infinie ? » résume le journaliste du Courrier picard. Étaient aussi présents ses collègues de la France agricole, Réussir grandes cultures, l'Oise agricole, Terre Eco, Le Betteravier français, et Le Parisien. Les organisateurs de ce voyage en ont aussi profité pour transmettre un dossier de presse à ceux qui n'ont pas pu se déplacer : Agra-presse et Cultivar. Notre objectif : partager avec le plus grand nombre les avancées du projet Auximore. ●

## On en parle ailleurs

« Et si les agriculteurs utilisaient la faune « auxiliaire », plutôt que les insecticides, pour réguler la propagation de ces « ravageurs » dont il existe une quantité infinie ? »

Pascal Mureau

Courrier picard du 29 septembre 2014

« On nous propose un bon nombre d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) concernant les mauvaises herbes et les maladies des cultures, mais il y avait un manque concernant les insectes ravageurs, et encore plus concernant les auxiliaires. »

Eloi Pailloux

Référence environnement du 29 septembre 2014



# QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PROJET ?

## DEUX QUESTIONS À LA CRA PICARDIE, PORTEUR DU PROJET AUXIMORE

### QUELLES AVANCÉES ONT ÉTÉ PERMISES PAR LE PROJET AUXIMORE ?

#### Robert BOITELLE

élu agricole picard en charge du projet Auximore



Auximore a tout d'abord permis de rassembler une masse de connaissances importante sur les auxiliaires et les ravageurs, ce qui n'avait jamais été entrepris auparavant. Auximore a ensuite permis de créer de nombreux outils simples d'utilisation pour les agriculteurs et les conseillers agricoles : des outils de reconnaissance des auxiliaires et des ravageurs, des outils pédagogiques pour les formations, et des outils de suivis élaborés et simplifiés. Enfin, et c'est peut-être le plus important, Auximore a permis de lancer une réelle dynamique sur le sujet des auxiliaires de grandes cultures : dynamique qui rassemble les acteurs de terrain, les agriculteurs en premier lieu, et les conseillers du développement, mais également des acteurs de la recherche.

### QUELLES SERONT LES SUITES DE CE PROJET ?

#### Régis WARTELLE

chef de projet Auximore



Le projet Auximore se poursuivra de multiples manières :

- en local, les dynamiques de groupes d'observation et de suivi des auxiliaires se poursuivent et essaient un peu partout sur le territoire national. L'utilisation des outils Auximore sur le terrain est particulièrement adaptée à l'animation de groupes d'agriculteurs (via les Groupements d'Intérêts Ecologique et Economique par exemple) : en effet, l'échange d'expériences est très apprécié par les agriculteurs !



© C. Grimaldi - CA79

## Le projet Muscari

Le projet Muscari (2015-2018) aborde la question méthodologique des outils pour évaluer le service rendu par les bandes fleuries aux cultures, sur plusieurs filières : grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture. L'objectif reste identique au projet Auximore : faciliter l'appropriation de la biodiversité fonctionnelle par les producteurs en facilitant l'estimation de son utilité. Le projet ambitionne également d'optimiser le choix botanique dans les mélanges fleuris proposés sur le marché, en fonction des conditions pédoclimatiques des producteurs, et mettra en ligne un outil d'aide à la décision pour optimiser ce choix botanique et ainsi assurer sa fonctionnalité.

• au national, de nouveaux projets qui débutent s'inscrivent dans la même optique qu'Auximore : améliorer les connaissances et le transfert des connaissances vers les agriculteurs sur le lien entre agriculture et biodiversité. Les Chambres d'agriculture sont pleinement partenaires de ces projets, comme le projet Muscari, ou encore via le Réseau Mixte Technologie sur la biodiversité, labellisé en janvier 2014 par le ministère de l'Agriculture et piloté par l'ACTA. ●

## Le RMT Biodiversité

Le Réseau Mixte Technologique Biodiversité et Agriculture, labellisé pour la période 2014-2018, réunit plus de 50 partenaires avec pour objectif commun de contribuer au développement et à la promotion de systèmes agricoles fondés sur la biodiversité et les régulations naturelles qu'elle favorise, afin de répondre aux grands principes de l'agro-écologie. Ce RMT, piloté par l'ACTA, co-animé par l'INRA et le CTIFL doit constituer une plateforme nationale de référence sur les liens entre la biodiversité et l'agriculture. Grâce à la diversité de ses partenaires, le RMT vise à devenir un lieu d'interactions et de partage entre acteurs évoluant dans des sphères encore très cloisonnées. Le RMT s'organise en cinq groupes de travail : régulation des bio-agresseurs, service de pollinisation et insectes pollinisateurs, méthodes d'évaluation de la biodiversité, conception et mise à l'épreuve de ressources pédagogiques et animation d'un site internet.

Corinne LESCAUDRON

Chambre régionale d'agriculture de Picardie

Audrey Rimbaud

Chambre d'agriculture France

Régis WARTELLE

Chambre régionale d'agriculture de Picardie

[www.unebetedansmonchamp.fr](http://www.unebetedansmonchamp.fr)

## UNE ADRESSE WEB UNIQUE POUR LES OUTILS AUXIMORE



Retrouvez en ligne tous les outils issus du projet : clé de sensibilisation à l'identification, protocoles, fiches descriptives, formations... le tout agrémenté de conseils, de photos et de vidéos.

C'est simple, c'est rapide, c'est visuel : bénéficiez des résultats de 3 années de travail entre les partenaires de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole.

Ce site s'adapte à toutes les tailles d'écran (ordinateur, tablette, smartphone) et peut donc être utilisé aussi bien au bureau qu'en plein champ !

30

### J'ai trouvé une bête

Voici la rubrique qui reprend la clé d'identification simplifiée Auximore. Son **Objectif** : reconnaître les p'tites bêtes observées grâce à une suite de questions simples qui ne font appel à aucune connaissance préliminaire, ni à l'utilisation d'un microscope. Elle permet de le faire à un niveau taxonomique très large (ordre, famille). Certaines espèces parmi les plus communes sont parfois proposées à titre d'exemples. Il ne s'agit pas d'un manuel de détermination mais d'un outil de travail pour débutants et non spécialistes s'intéressant au milieu agricole.

Pour aller plus loin, il est possible de télécharger une fiche plus détaillée (toutes classées dans la rubrique « Fiches »).

### Observer

Voici la rubrique où sont regroupées toutes les informations sur la façon d'observer et de suivre les auxiliaires (descriptifs, conseils, vidéos).

Le type de pièges à mettre en place sera différent selon la catégorie (rampant ou volant) à laquelle appartiennent les insectes à observer. Les pièges sont décrits ici pour aider au choix en fonction des insectes ciblés et des contraintes de l'observateur.

### Fiches

23 fiches descriptives des principaux ravageurs et auxiliaires en grandes cultures sont à votre disposition : vous pouvez les télécharger (araignées, carabes, coccinelles, hyménoptères, limaces, méligèthe du colza, nématodes à kystes, noctuelle défoliatrice gamma...)

### Formations

L'objectif d'Auximore est de mettre les connaissances et outils issus du projet au service du plus grand nombre. Des formations sont proposées aux conseillers agricoles et aux agriculteurs : programme, scénario et mallette pédagogiques, dates...

### Le Blog

Ouvert aux partenaires, agriculteurs, conseillers, à toute personne intéressée par le sujet, il a pour objet de faciliter les échanges autour des missions du projet Auximore.

### Le Projet

Présentation du projet Auximore et des partenaires.

**Contact : Régis Wartelle**  
[r.wartelle@picardie.chambagri.fr](mailto:r.wartelle@picardie.chambagri.fr)  
Chambre régionale d'agriculture  
de Picardie

## BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE

# OBSERVER LES VERS DE TERRE, PROTOCOLE ET RÉSULTATS DE L'OBSERVATOIRE AGRICOLE DE LA BIODIVERSITÉ

Mis en place depuis 2009, l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) poursuit deux objectifs principaux : le développement d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en milieu agricole et le sensibilisation des professionnels de l'agriculture en faveur des pratiques favorables à la biodiversité.



Le protocole proposé par l'OAB a été développé par l'université de Rennes 1, il est disponible sur [www.observatoire-agricole-biodiversite.com](http://www.observatoire-agricole-biodiversite.com)

Les vers de terre représentent plus de 70 % de la biomasse terrestre en milieu tempéré et assurent de nombreuses fonctions favorables au maintien des services rendus par les sols pour l'agriculture. Véritables ingénieurs des agro-écosystèmes ils devront faire l'objet d'une attention de plus en plus soutenue par les exploitations qui s'engagent vers la triple performance économique, environnementale et sociale.

Dans leurs habitats, les vers de terre se sont diversifiés pour assurer des fonctions complémentaires ; pour mieux discerner leur rôle, les 120 espèces de vers de terre métropolitains sont regroupées par 3 catégories écologiques.

L'ensemble de leur activité permet de rendre de nombreux services profitables à une agriculture productive et durable. Par exemple, pour les productions végétales, les galeries verticales des anéciques per-

mettent à l'eau de mieux s'infiltrer dans les sols et facilitent donc l'accès à cette ressource pour les plantes. Les galeries facilitent également le développement racinaire des cultures. De plus, les vers de terre réagissent aux modifications de leur environnement et sont des bons indicateurs de la qualité des sols.

Pour mieux connaître l'abondance des populations de vers de terre dans les sols l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) propose aux observateurs volontaires un protocole facile à mettre en œuvre. Il consiste à épandre une solution d'eau et de moutarde sur le sol. Le principe actif de la moutarde irrite les vers de terre qui remontent à la surface. Une fois sortis de terre les individus peuvent être dénombrés et identifiés. L'abondance de vers de terre dans les sols étudiés pourra alors être évaluée.

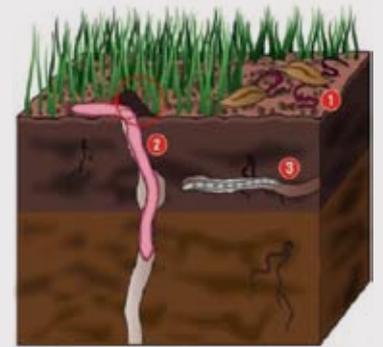


### Catégories écologiques de vers de terre

1 Les épigés, vivent à la surface du sol et dans les amas organiques (fumiers, compost, feuilles mortes...) et ne creusent peu ou pas de galerie. Ils participent activement au fractionnement de la matière organique et ingèrent peu de matière minérale.

2 Les anéciques vivent dans l'ensemble du profil du sol, creusent des galeries d'orientations sub-verticales à verticales et ouvertes en surface. Ils se nourrissent de matière organique qu'ils viennent chercher à la surface la nuit et enfouissent dans leur galerie.

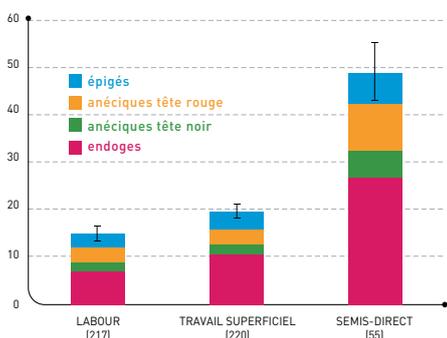
3 Les endogés vivent dans le sol et ne remontent que rarement à la surface, ils creusent des galeries temporaires et se nourrissent de matières organiques plus ou moins dégradées. Ils créent une structure grumeleuse qui joue un rôle dans la rétention et l'infiltration de l'eau dans le sol.



●●● À l'échelle nationale, la mobilisation de plusieurs centaines d'observateurs permet d'obtenir des résultats intéressants qui lient pratiques agricoles et abondance des lombriciens communs.

## L'INTERACTION DU TRAVAIL DU SOL

Catégories écologiques de vers de terre et techniques de travail du sol (données OAB 2013)



En grandes cultures, le travail du sol influence l'abondance des lombriciens communs. Dans sa thèse de doctorat Binet précise que les peuplements de vers de terre sont plus importants dans les cultures plantées après un travail du sol minimal et superficiel. Les biomasses étant en moyenne deux à trois fois plus élevées par rapport aux parcelles labourées. Chan en 2001 estime que le type de travail du sol peut faire varier l'abondance des vers de terre d'un facteur de 2 à 9. Selon les résultats de l'OAB, l'abondance des vers de terre est environ 3 fois inférieure dans les parcelles labourées par rapport aux parcelles dans lesquelles les semis sont réalisés sans travail du sol.

Pour la majorité des parcelles suivies dans le cadre de l'OAB, le changement de pratiques vers des techniques de semi-direct est récent. La différence d'abondance observée aujourd'hui entre les parcelles labourées et celles semées sans travail du sol pourrait encore augmenter.

De plus, les différentes catégories de vers de terre ne réagissent pas de la même manière au labour. Selon les résultats de l'OAB, les anéciques, qui creusent des galeries verticales sont plus impactées que les autres catégories de vers de terre. Les

travaux de Chan (2001) confirment ce résultat. Il ajoute également qu'une simplification du travail du sol ne se traduit pas automatiquement par une augmentation de l'abondance lombricienne. Les résultats obtenus par l'OAB sur les parcelles travaillées superficiellement pourraient illustrer cette donnée.

Les premiers résultats de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité coïncident avec des résultats de travaux de recherche académiques. La poursuite de l'observatoire pourra apporter des résultats supplémentaires et des éléments nouveaux à ces réflexions. ●

PAROLES D'ANIMATEUR DE L'OAB

### MARC DANS LES YVELINES

« Les résultats obtenus par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité permettent de mettre en évidence des résultats similaires à ceux de la recherche académique. La participation des agriculteurs à la création de la base de données de l'observatoire fait de ce projet un excellent outil de transfert vers les professionnels du secteur agricole. »

Marc Sitter

Chambres d'agriculture France  
Direction Economie Agricultures et territoires

## Une démarche partenariale

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) est une initiative du Ministère de l'agriculture, dont la coordination scientifique est confiée au Muséum National d'Histoire Naturelle en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et un laboratoire du CNRS : le LADYSS. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture intervient en appui pour l'animation nationale. En 2015, l'OAB poursuit son développement !

Pour rejoindre le réseau n'hésitez pas à prendre contact avec les référents nationaux de l'observatoire : [contact@observatoire-agricole-biodiversite.com](mailto:contact@observatoire-agricole-biodiversite.com).

Plus d'informations sur : [www.observatoire-agricole-biodiversite.fr](http://www.observatoire-agricole-biodiversite.fr)



## Bibliographie

### → Des vers de terre et des hommes

Découvrir nos écosystèmes fonctionnant à l'énergie solaire

Marcel BOUCHÉ / Alain CANET - Directeur D'ouvrage / Bruno SIRVEN - Directeur D'ouvrage / Actes Sud Nature / Hors collection / Avril, 2014 / 13 x 24 / 336 pages

Cet ouvrage novateur propose une synthèse des connaissances relatives aux vers de terre et aux écosystèmes. Soulignant la perception très limitée que nous avons de notre environnement et les carences des technologies actuelles, il nous montre comment ces animaux rustiques mais si sophistiqués pourraient nous aider à mieux évaluer et valoriser tout ce que la nature met à notre disposition.



### → Mieux connaître les vers de terre - Université de Rennes 1

### → Le ver de terre star du sol - Manuelle Rovillé FRB/CNRS

### → An overview of some tillage impacts on earthworm population abundance and diversity - implications for functioning in soils.

Chan, K.Y., 2001. Soil Tillage Res. 57, 179-191.

### → Dynamique des peuplements et fonctions des lombriciens en sols cultivés tempérés.

BINET F., 1993 / Thèse de doctorat, Université de Rennes 1 / 277 pages

# SORTIE DES QUOTAS LAITIERS OPPORTUNITÉ OU CHOC ÉCONOMIQUE ?

À partir d'avril 2015, la filière laitière va évoluer dans un nouvel environnement économique. Le régime des quotas laitiers prend fin trente années après son instauration par l'Union européenne. Les producteurs vont ainsi basculer d'un régime où la régulation quantitative du marché prédominait, leur assurant une visibilité économique, à un régime concurrentiel dont on discerne peu à peu les possibles répercussions sur les élevages laitiers. Quelles vont être ces répercussions ? Préjudiciables ou bénéfiques ?

Avec la sortie des quotas laitiers, l'Union européenne franchit une étape supplémentaire dans le processus de dérégulation des marchés agricoles. Depuis 1992, au gré des réformes de la PAC, c'est bel et bien une machine à déréguler qui s'est mise en place. Les propositions législatives avancées par la Commission, d'abord en 2008 puis en octobre 2011, avaient en effet validé la perspective d'une mise au rebut de cette procédure de régulation du marché du lait en 2015. Des mesures transitoires furent adoptées pour conduire la filière laitière sur la voie d'un soft landing, un « atterrissage en douceur » (augmentation annuelle de 1 % du droit à produire par Etat membre, Paquet Lait en 2010, dérogations au droit de la concurrence pour des productions fromagères sous signes de qualité)<sup>1</sup>.

La filière laitière va opérer un passage d'une économie administrée à une économie de marché sur lequel devrait régner la pratique de la contractualisation.

C'est au tour du secteur laitier d'être délesté d'un puissant outil de régulation, les quotas, avant les productions sucrières, dont la sortie des quotas est programmée pour fin en 2016 et les droits de plantation en viticulture. La filière laitière va opérer un passage d'une économie administrée à une économie de marché sur lequel devrait régner la pratique de la contrac-

tualisation. C'est bien ce basculement qui interpelle et qui conduit à un questionnement sur le devenir des filières laitières et des spécificités régionales. En quoi la sortie des quotas laitiers est-elle annonciatrice d'un choc concurrentiel qui pourrait reconfigurer les logiques autant économiques que territoriales, dès lors que cette étape s'inscrit dans un contexte économique européen particulier – la crise – et dans un environnement mondial se distinguant par une élévation de la demande en provenance de pays émergents ?

## BREF RETOUR SUR LA LOGIQUE DES QUOTAS LAITIERS

Instaurés en 1984, les quotas laitiers ont créé une rupture dans la logique même de fonctionnement des marchés agricoles depuis la formation de la PAC quelque vingt deux années plus tôt. Les organisations communes de marchés fonctionnaient jusque là selon le principe des prix de soutien sans que n'interviennent des forces de rappel limitant les quantités produites. La dérive budgétaire et les surproductions conduisirent la Commission européenne à introduire une limitation des volumes, accordant à chaque Etat membre une quantité globale de lait à produire. Les quotas laitiers étaient nés<sup>2</sup>. D'une certaine façon, l'autorité publique européenne, s'était substituée au marché, apportant un complément à la régulation par les prix. À l'époque, le lait était en Europe communautaire la plus conséquente de toutes les productions agricoles, puisqu'elle ●●●



L'ORIENTATION PRISE PAR LA FRANCE À PARTIR DE 1984 CONSISTA À PRÉSERVER UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE EN CORRESPONDANCE AVEC LA DIVERSITÉ DES ÉLEVAGES ET À ÉLEVER LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE TAILLE MOYENNE (17 À 30 VACHES) AFIN DE GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ.

<sup>1</sup> Les pays membres ont par ailleurs adopté des mesures nationales. En France par exemple, transferts de quotas laitiers sans cession de terre, incitation à la contractualisation, reconfiguration des zones géographiques à partir de bassins de production et non plus des départements. <sup>2</sup> Sur la logique économique des droits à produire et ses déclinaisons nationales, l'ouvrage de référence reste D. Barthélemy et J. David (1999), L'agriculture européenne et les droits à produire, INRA éditions. Lire également J.-M. Boussard (1988), « Maîtriser la production agricole », Revue française d'économie, vol. 3, numéro 4, p. 239-261.

●●● représentait presque 20 % de la production finale des pays membres, l'Allemagne et la France étant, tant du point de vue des effectifs d'éleveurs que de celui des quantités produites, les deux pays leaders. Faisant suite à une période de croissance de la production laitière, les quotas ont permis de maîtriser l'offre et par voie de conséquence les dépenses budgétaires de l'UE (graphique 1).

L'orientation prise par la France à partir de 1984 consista à préserver, d'une part une répartition géographique de la production laitière en correspondance avec la diversité des élevages et, d'autre part à élever le nombre d'exploitations laitières de taille moyenne (17 à 30 vaches) afin de gagner en compétitivité. L'adoption des quotas s'accompagne d'une interdiction des ventes de quotas entre les producteurs, sauf dans le cadre de transferts fonciers. Près de trente ans après l'introduction de la régulation du marché du lait par la voie quantitative, on constate que, selon les données du Recensement Agricole 2010, la production laitière est présente dans la plupart des départements français, même de façon secondaire. C'est ce qui explique la très grande diversité des productions laitières en France, selon l'implantation territoriale (plaine ou montagne par exemple), l'organisation du travail, les modèles de production, l'usage de la technologie...

Toutefois, entre 1984 et 2010, la baisse du nombre des exploitations laitières s'est fixée autour de 80 % (près de 385 000 exploitations contre 75 000 selon FranceAgriMer). Au sein de l'UE, la production française de lait représente légèrement plus de 16 % (3,4% de la production mondiale), juste derrière celle de l'Allemagne avec près de 20%. Viennent ensuite le

**80 %**  
baisse du nombre  
d'exploitations  
laitières entre  
1984 et 2010

**16 %**  
part de la  
production  
laitière de la  
France dans l'UE

**156**  
millions de litres  
production  
européenne  
de lait

Royaume-Uni (9,4%), la Pologne (8,2%) et les Pays-Bas (8 %)<sup>3</sup>.

L'UE est le premier producteur mondial de lait, avec en 2012 plus de 156 millions de litres, soit 21% du total mondial, devant l'Inde (16,4%), les Etats-Unis (12,4%) et la Chine (6,1%). Il convient également d'avoir à l'esprit que la position occupée par la France en termes de production lui permet de figurer juste derrière les Pays-Bas dans la hiérarchie des exportateurs de l'UE de produits laitiers, et donc de dégager des excédents commerciaux structurels, notamment en fromages, en poudres de lait, en lactosérum, en yaourts et en laits liquides. Il s'agit du troisième poste excédentaire de la balance commerciale agroalimentaire, après les vins et les boissons, et les céréales.

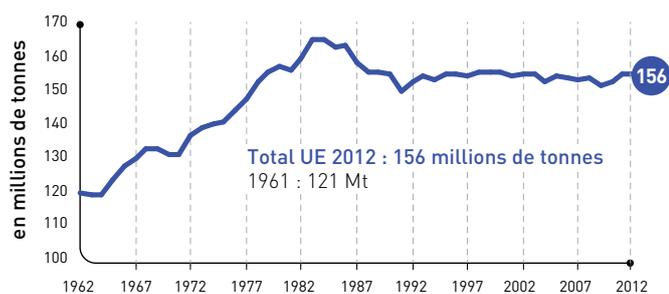
### LES ENJEUX DE LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS

La décision de sortir des quotas laitiers constitue un tournant pour la PAC et surtout pour les producteurs. Ceux-ci vont devoir s'adapter à une nouvelle organisation des marchés, centrée notamment sur la contractualisation. De plus, la sortie des quotas laitiers intervient dans un contexte économique porteur d'incertitudes. On peut relever trois types d'incertitudes. L'agriculture s'est d'abord internationa-

lisée, et les produits laitiers font l'objet d'une demande mondiale croissante, dont la vigueur s'explique simultanément par l'élévation des niveaux de vie dans les pays émergents, qui occasionne une transition nutritionnelle, par l'urbanisation, mais également, dans le cas de la Chine, par de réels problèmes de sécurité sanitaire et par un tassement de la production de lait depuis le début des années 2000. Côté européen, la consommation de produits laitiers est plutôt stable. Ce processus s'est traduit par la montée en puissance de nouveaux concurrents lesquels, parallèlement aux producteurs européens, se livrent à une concurrence acharnée pour capter cette demande. Les producteurs de lait européens font de surcroît face à la stratégie déployée par les Etats-Unis (le dispositif d'assurance-marge inscrit dans la Loi Agricole de février 2014 laisse entendre que les Américains vont augmenter leur production de lait et de produits laitiers et exporter davantage, exacerbant l'intensité concurrentielle).

Les marchés des matières premières agricoles sont ensuite entrés, depuis 2006, dans une phase de volatilité des prix, accompagnée d'une tendance haussière qui s'est appliquée aux intrants (IPAMPA). L'augmentation des prix de ces intrants s'est répercutée sur la rentabilité des élevages laitiers (graphique 2). La crise de 2009 a, sans doute, formé l'un des signes

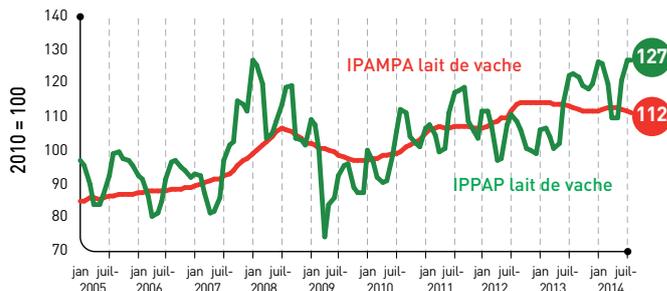
Production européenne de lait



1450 - Chambres d'Agriculture - APCA-Études économiques

source : FAO

Instabilité des prix (secteur laitier)



1585 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

sources : INSEE, Institut de l'Élevage

<sup>3</sup> La Bretagne (21,5% des livraisons), les Pays de la Loire (15%), la Basse-Normandie (11,5%), sont les trois régions phare de la production laitière en France, suivies de Rhône-Alpes (6,1%), du Nord-Pas de Calais (5,5%) et de la Lorraine (5,3%).

annonceurs de crises futures que connaîtra un secteur exposé aux fluctuations des marchés et aux aléas, tant juridiques qu'économiques, de la contractualisation. Ce contexte économique oblige donc les producteurs à réexaminer leurs modes de production, et à tendre vers des procédés de fabrication du lait plus économiques et rentables.

Enfin, les contraintes, règlements relevant de l'environnement, ainsi que les incitations à la production de services écologiques voire territoriaux, ont et auront manifestement des conséquences sur la conduite des élevages, sur la décision d'investissement et sur les coûts de production des exploitants<sup>4</sup>.

La sortie des quotas laitiers va de ce fait constituer un véritable choc concurrentiel pour les éleveurs, choc qui a d'ailleurs été enclenché, dans la mesure où les exploitations laitières spécialisées d'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas avaient augmenté leurs productions dès l'annonce de la date de sortie des quotas, contrairement à la France. Au regard de l'extrême diversité des productions laitières, allant des exploitations spécialisées aux zones de montagne en passant par la polyculture-élevage – sachant qu'au sein même de ces catégories, l'hétérogénéité est elle-même très importante en termes de rendement par vache laitière, d'organisation du travail, de recours au salariat, de bassins de collecte, de valorisation des produits, de résultats économiques – quelles sont les différentes voies d'adaptation ?<sup>5</sup>

## LA FRANCE DÉTIENT-ELLE ENCORE DES ATOUTS ?

A l'échelle hexagonale, le contexte dans lequel s'inscrit la suppression des quotas laitiers va-t-il engendrer un vaste mouvement de concentration de la production, en particulier dans les zones de plaine comme le grand Ouest ? Comparativement aux concurrents européens, les producteurs situés en zones de plaine disposent d'atouts importants, autour notamment de la disponibilité des productions fourragères, d'un coût du foncier inférieur à celui



AFIN DE PRÉSERVER LA PRODUCTION LAITIÈRE ET LES EMPLOIS EN MONTAGNE, IL SEMBLE RECOMMANDÉ DE METTRE D'AVANTAGE L'ACCENT SUR LES PRODUCTIONS SOUS SIGNE DE QUALITÉ.

des concurrents européens, et du savoir-faire propre aux éleveurs. Cela laisse entrevoir qu'une marge de progression existe en matière de hausse des rendements par vache laitière et donc de positionnement sur les marchés mondiaux (intensification animale et fourragère).

Cette perspective sera toutefois dépendante de l'efficacité de la nouvelle PAC (y compris dans le domaine des normes environnementales), de la diminution du troupeau laitier dans une région comme celle de la Bretagne, de la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'usage du progrès technique, et également des choix qui seront effectués en matière de répartition élevage bovins-viande versus élevage bovins-lait. De plus, l'efficacité économique des élevages laitiers sera, comme aujourd'hui, étroitement subordonnée à la dynamique des prix à la production comparée à celle des intrants, ainsi qu'au rapport de force entre producteurs, fournisseurs d'intrants et transformateurs. L'état de la relation contractuelle entre producteurs et transformateurs s'est de plus dégradé du fait de la crise économique et financière qui pourrait déboucher sur des pressions déflationnistes, accentuant la guerre des prix. La pression concurrentielle qui s'annonce, tant à l'échelle internationale qu'à celle de l'UE, se fera-t-elle alors au détriment des zones de montagnes comme le Massif Central, le Jura ou la Savoie ?

Afin de préserver la production et les emplois dans de telles zones, il semble recommandé de mettre davantage l'accent sur les productions sous signes de qualité, véritable vecteur de différenciation, pour répondre non seulement à la demande de proximité mais aussi aux besoins des

nouveaux consommateurs situés en Asie ou en Amérique Latine. Les débouchés proximité et les marchés lointains ne sont pas économiquement incompatibles. Pour retenir l'exemple des fromages, ce qui est vendu est bien plus qu'un bien marchand. C'est également un savoir-faire, un terroir, une identité socioculturelle pouvant faire la différence sur un marché.

La sortie des quotas laitiers apparaît de ce point de vue comme propice à une vaste réflexion sur l'organisation des filières, les gains de compétitivité-hors prix relevant d'une stratégie collective élargie à la dimension touristique. Pour autant, les productions laitières en zones de montagne doivent bénéficier de soutiens publics pérennes, pour rémunérer les biens publics produits par les éleveurs, et pour combler les écarts de revenus entre zones de plaine et de montagne.

Si l'exercice de prévision reste complexe à mener, si les incertitudes propres au marché des produits laitiers sont nombreuses à quelques mois de la suppression des quotas, on vient de voir que les atouts de la France demeurent nombreux et réels. Le temps presse pourtant pour lever les points de blocages, celui relatif à la contractualisation en constituant l'une des dimensions cruciales. Sur ce point, pour sortir sans encombre des quotas laitiers, il est requis de ne pas reproduire les erreurs commises par nos voisins suisses, qui, en sortant des quotas en 2009, ont laissé libre au cours à des conflits permanents entre producteurs et transformateurs au sujet de la fixation du prix du lait. Le marché n'est pas, loin s'en faut, l'instrument économique le plus efficace. ●

Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France  
Direction économie des agricultures et des territoires

<sup>4</sup> Cf. M. Dervillé, G. Allaire [2014], « Quelles perspectives pour les filières laitières de montagne après la suppression des quotas laitiers ? Une approche en termes de régime de concurrence », INRA Productions Animales, numéro 27 (1), p. 17-30. <sup>5</sup> Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage des Chambres d'agriculture et de l'Institut de l'élevage permet de prendre la mesure de cette diversité. Cf. également C. Perrot, D. Cébron, M.-A. Lapuyade [2013], « Des territoires laitiers contrastés », Agreste Primeur, numéro 308, décembre, p. 1-7.

# ENTRAIDE, BÉNÉVOLAT, SALARIAT DES FRONTIÈRES COMPLEXES

Les frontières entre bénévolat ou coup de main occasionnel, entraide et salariat sont parfois difficiles à appréhender. Quelques clés pour s'y retrouver.

La lutte contre le travail illégal donne lieu à des contrôles sur les exploitations agricoles réalisés par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) en charge du contrôle de l'application des règles en droit du travail au moyen des services d'inspection du travail, ou/et par la MSA (Mutualité sociale agricole) qui participe, elle aussi, dans le cadre du service public que lui délègue l'Etat, à la lutte contre le travail illégal. Ces contrôles fondés et compris dans les cas flagrants de travail illégal, tels que l'emploi d'étrangers non munis d'un titre de travail, de salariés non déclarés... ont toutefois soulevé des questions dans le réseau des Chambres d'agriculture sur les limites entre le salariat et les possibilités de coup de main, de bénévolat et d'entraide, entre agriculteurs ou entre membres de la même famille, ces possibilités étant des pratiques courantes dans le monde agricole.

## LE BÉNÉVOLAT OU COUP DE MAIN OCCASIONNEL

### > LE COUP DE MAIN « CLASSIQUE »

Le bénévolat n'est pas une notion définie par les textes. Ce sont les tribunaux qui en donnent une définition. Ainsi, le véritable bénévolat n'est admis par la jurisprudence que pour les associations



© Walter, Arioko.com

à caractère non lucratif, en l'absence d'utilité économique : association humanitaire, caritative... Il est donc exclu des structures économiques à vocation lucrative, telles que les entreprises individuelles ou sociétaires.

Exemple de coup de main bénévole en agriculture : aide apportée pour récupérer des animaux échappés et vagabondant, ou lors d'accident survenu au tracteur.

Toutefois, le bénévolat au titre du coup de main occasionnel est reconnu dans des cas stricts, lorsque le bénévole apporte un concours de très courte durée, non sollicité (absence de lien de subordination), spontané, désintéressé et sans contrepartie financière ou en nature (absence de rémunération). Toutefois, le bénévole peut être remboursé des frais induits engagés pour accomplir sa tâche (déplacement, hébergement, achat de matériel...) s'ils correspondent à des dépenses réelles et justifiées.

### > L'ENTRAIDE FAMILIALE

L'entraide familiale ne constitue qu'un aspect du coup de main bénévole autorisé. Elle est reconnue mais qu'entre parents au 1<sup>er</sup> degré (ascendant, descendant, frère ou sœur, conjoint). Il s'agit



© Walter, Arioko.com

d'une aide occasionnelle (ni durable, ni régulière) et spontanée (absence de subordination, désintéressée et libre) apportée à une personne proche en-dehors de toute contrainte ou rémunération.

Dans tous les cas, cette aide ne doit pas se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal de l'entreprise.

## > L'ENTRAIDE ENTRE AGRICULTEURS

Si le coup de main doit être occasionnel, il n'en est pas de même de l'entraide entre agriculteurs qui peut être régulière. Cette entraide est définie par le Code rural aux articles L325-1 à L325-3 : il s'agit d'échanges de services en travail et en moyens d'exploitation entre agriculteurs, impliquant gratuité, réciprocité et équivalence. Si l'un de ces critères manque, l'exploitant encourt une requalification de sa situation en salariat ou prestations de service.

Pour la Cour de cassation, les services permettant de reconnaître l'entraide sont ceux dont il est d'usage de fournir entre exploitants. Concernant l'exigence de gratuité, l'exploitant prestataire peut toutefois se faire rembourser tout ou partie des frais qu'il aurait engagés. Il peut aussi bénéficier d'avantages en nature (produits de l'exploitation bénéficiaire du service) dès lors que cette compensation demeure limitée. Mais attention,

le salariat ou le contrat de prestation de service sera reconnu lorsque l'exploitant bénéficiaire du service effectue des versements en argent ou en nature qui priment de beaucoup les services qu'il rend en échange de ceux dont il a profité.

Par ailleurs, peu importe la superficie de l'exploitation agricole et le statut social de chef d'exploitation n'est pas exigé. Le retraité qui a conservé une parcelle de subsistance peut bénéficier de l'entraide, mais pas s'il n'a pas de parcelle de subsistance.

Lorsque l'entraide a lieu sur une exploitation soumise au régime d'autorisation des exploitations de cultures marines, l'entraide doit donner lieu à un contrat écrit.

## > LE SALARIAT

À la suite de l'accomplissement d'une prestation de travail ou d'un service, le

juge peut établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat sont réunis : prestation réalisée à titre onéreux dans un rapport de subordination avec le donneur d'ordre. L'assujettissement d'office de la personne au régime des salariés agricoles s'impose alors. La complexité vient de l'appréciation d'une part, du lien de subordination (par exemple entre proches parents) et d'autre part, de l'existence d'une rémunération véritable surtout lorsque celle-ci prend la forme d'une simple rémunération en nature.

En l'absence des critères permettant de qualifier le salariat, il est possible de reconnaître l'existence d'une prestation de service : la personne réalisant ce service n'est pas subordonnée au bénéficiaire mais elle a perçu une rémunération pour le réaliser. Elle agit alors comme un entrepreneur de travaux agricoles.

La notion de rémunération est appréciée largement : le repas peut servir à qualifier une rémunération.

Qu'il s'agisse de coup de main bénévole ou d'entraide, l'exploitant doit se rapprocher de son assureur afin de vérifier que les dommages aux personnes ou aux biens qui pourraient survenir soient bien couverts. Si la situation de services rendus ne peut être qualifiée ni d'entraide entre agriculteurs, ni de coup de main occasionnel, elle doit donner lieu à une déclaration préalable à l'embauche afin de salarier la personne pour les heures effectuées. ●

Blandine SAGET  
Chambres d'agriculture France  
Service Entreprises et Installation - Pôle  
Entreprises et Territoires



© Watier, Arioko.com



© Watier, Arioko.com

## PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2014-2020 DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

# DES LEVIERS POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le contrat d'objectifs 2014-2020 des Chambres d'agriculture exprime l'ambition : « d'accompagner les agricultures et innover, pour conjuguer performance économique et performance environnementale dans tous les territoires, en impliquant les agriculteurs et en mobilisant tous les moyens du développement ». Avec pour référentiel le contrat d'objectifs, les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) 2014-2020, pilotés par les Chambres régionales d'agriculture, traduisent de manière opérationnelle cette stratégie

L'agro-écologie recouvre des pratiques qui visent l'amélioration, ou le maintien, des performances économiques et sociales des exploitations agricoles en utilisant les fonctions des écosystèmes au service de la production (par exemple les insectes auxiliaires). Ainsi, ces pratiques contribuent à l'amélioration de la performance environnementale de l'agriculture. Si le sujet n'est pas complètement nouveau – la biodiversité fonctionnelle, la méthanisation font partie du concept d'agro-écologie et figurent sur l'agenda du développement depuis plusieurs années – l'ampleur qu'il a pris pose un réel défi pour la conduite des actions de développement agricole et rural : quels méthodes et outils pour accompagner les agriculteurs vers l'évolution de leurs systèmes ?

Les Chambres d'agriculture ont pris la mesure de ce défi devant l'augmentation des impasses techniques (stagnation des rendements, bio-agresseurs émergents...) et face à l'affirmation de nouveaux enjeux : changement climatique, transition énergétique, préservation des ressources, etc.

En 2014, 40 millions d'euros du CasDAR sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions de développement en faveur de la triple performance. Les programmes sont composés d'actions agrégeant différents objectifs en matière de pratiques agro-écologiques. Celles-ci représentent plus de 50 % des moyens mobilisés (cf. encadré vert p.39). Les thématiques les plus traitées ressortent d'approches systèmes, véritable clé de l'agro-écologie. 22 % des moyens

CasDAR sont dédiés au développement de références systèmes en lien avec INOSYS (76 ETP) et à la construction de ces approches, et par là s'attaquent au défi de la transversalité de l'expertise technique (101 ETP). La question du groupe comme modalité de développement l'agro-écologie revient dans de nombreux programmes, et notamment dans la construction de méthodes de conseil articulant accompagnement collectif et individuel pour accompagner au mieux l'agro-écologie.

Les Chambres d'agriculture ont toutes pris le tournant de l'agro-écologie. Des moyens importants y sont ici consacrés, de même que dans l'accompagnement des groupes lauréats de l'appel à projets « Mobilisation collective en faveur de l'agro-écologie » ou dans les

PARMI L'ÉVENTAIL DES ACTIONS CHAMBRES  
EN FAVEUR DE L'AGRO-ÉCOLOGIE,  
L'ANIMATION DES GROUPES DE DÉVELOPPEMENT

cinquante stations d'expérimentation du réseau. Autour de l'approche système, du développement de références sur les systèmes innovants et de la modalité collective d'accompagnement, des enjeux forts émergent. Désormais, notre défi sera de faire fonctionner le réseau des Chambres d'agriculture pour développer la capitalisation des expériences : que les actions moins réussies puissent servir d'enseignement, que les actions réussies puissent être rapidement essaimées. ●

### D'IMPORTANTES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS

**801,5 ETP\***  
mobilisés dans le PRDAR

**405 ETP** « Agroécologiques »  
(plus de 50 % des effectifs des PRDAR)

→ Objectif Système doublement performants : **101 ETP**

→ Objectifs Références systèmes : **76 ETP**

Soit **177 ETP** sur l'approche système  
(plus de 20 % des effectifs des PRDAR)

### L'OBJECTIF DES PROGRAMMES EN LIEN AVEC L'AGRO-ÉCOLOGIE

- A3** Optimiser quantitativement l'utilisation de la ressource en eau
- A5** Préserver la biodiversité
- A6** Créer et diffuser des outils de prévention et de maîtrise des risques sanitaires, économiques environnementaux
- B1** Concevoir, accompagner et évaluer des systèmes de production doublement performants
- B2** Élaborer des références sur les systèmes d'exploitations d'avenir
- B3** Préserver la qualité de l'eau
- B4** Préserver la potentialité des sols
- B5** Contribuer à l'atténuation de l'effet de serre et à la préservation de la qualité de l'air
- B6** Valoriser la biodiversité fonctionnelle
- B8** Développer l'agriculture et l'élevage de précision

Mathieu LACOUR VEYRANNE  
Chambres d'agriculture France

\*ETP = Equivalent temps plein  
\*\*PRDAR = Programme régional de développement agricole et rural

## Quelques exemples d'actions

Voici quelques exemples (non exhaustifs) d'actions exemplaires dans les PRDAR sur l'accompagnement à l'agro-écologie à travers les groupes d'agriculteurs

- Réflexion de groupe sur les nouvelles références (Aquitaine)
- Articuler conseil collectif et conseil individuel (Bourgogne)
- Accompagnement de projets collectifs, concertés et multi-partenariaux (Picardie)
- Animer des groupes à géométrie variables afin de faire émerger des projets intégrés (PACA)
- Connecter les réseaux d'acteurs (Centre)
- Développement d'actions collectives en lien avec l'agro-écologie (Languedoc-Roussillon)
- Réflexion sur les formes collectives d'investissement en équipement, mise en commun du parcellaire, projets communs (NDPC)



## DEUX QUESTIONS À Sébastien WINDSOR

Président de la Chambre d'agriculture de Seine Maritime

### LES CHAMBRES SE SONT ENGAGÉES SUR 7 ANS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE. C'EST UN ENGAGEMENT FORT. QUEL A ÉTÉ VOTRE DIAGNOSTIC ?

Nous ne voulions plus voir les contraintes écologiques s'accumuler sans prise en compte des réalités économiques. Quand on nous a proposé l'approche agro-écologique, il nous a semblé que c'était une opportunité de sortir d'une vision secteur par secteur, directive par directive. Nous allions pouvoir enfin faire reconnaître le rôle de l'agriculture et les résultats obtenus ces dernières années, tant du point de vue environnemental qu'économique.

### QUELS SERONT LES 3 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DE CES PROGRAMMES ?

En premier lieu, il faudra du pragmatisme et de la simplicité, même si au bout du compte, le résultat n'est pas parfait. Le conseil devra venir plus de l'agriculteur que de nous, ne rien imposer pour pouvoir entraîner le plus grand nombre. La prise en compte de l'économie et des conditions de

travail seront déterminantes pour l'appropriation par l'agriculteur.

La deuxième clé de réussite est que l'Etat accepte de confier le dossier à la profession, notamment aux Chambres d'agriculture. Nos compétences et notre connaissance du milieu agricole seront les meilleurs atouts pour accompagner le changement dans les exploitations.

Enfin le dernier facteur de réussite est l'inscription dans la durée. L'agro-écologie ne doit pas être une marotte : nous avons besoin de stabilité, de ne pas revoir les réglementations tous les trois mois : nouveau programme Directive nitrate, plan de protection de l'atmosphère, extension des zones vulnérables, de Natura 2000, des BAC... le tout sans mesures réalistes d'accompagnement économique.

Si ces conditions sont réunies, l'agro-écologie est le bon outil pour accompagner le développement efficace, rentable et responsable des exploitations agricoles.

Propos recueillis par  
**Denis BORDAGE**  
Responsable communication  
Chambre d'agriculture de  
Seine-Maritime

FARRE

# TOUS ENSEMBLE, GAGNONS LE DÉFI D'UNE BONNE COMMUNICATION AVEC TRANSPARENCE ET CRÉDIBILITÉ !

À l'issue de son Assemblée Générale le 11 septembre 2014, le Conseil d'Administration de Farre (Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'Environnement) a élu son nouveau président, Luc SMESSAERT. Questions sur son activité, ses motivations et les orientations qu'il souhaite conférer à son mandat.



40

## Interview de Luc SMESSAERT président du FARRE

Interview de

## Luc SMESSAERT

président du FARRE

Pouvez-vous nous détailler votre parcours professionnel et ce qui vous a motivé à postuler à la Présidence de FARRE ?

Je suis agriculteur à Roy-Boissy dans l'Oise, en GAEC avec mon frère, Laurent et une salariée. L'exploitation compte 230 hectares en polyculture-élevage lait-viande. Avec des grandes cultures : blé, betteraves, lin, colza. Pour les animaux : de la luzerne, du maïs ensilage et 45 ha de prairies permanentes. On a aujourd'hui 85 vaches laitières et 12 Charolaises.

Sur le plan des responsabilités professionnelles, je suis actuellement administrateur de la coopérative Agora, premier vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Oise, adjoint au maire de Roy Boissy. Je suis président de la FNSEA Nord Bassin Parisien et vice-président de la FNSEA, en charge du dossier communication. Si j'ai pris la présidence de Farre, c'est parce que je suis convaincu de la nécessité pour la profession agri-

cole d'être plus transparente et de mieux parler de notre métier. Il faut se mettre à la place du citoyen et du consommateur. Pour celui qui n'a pas l'occasion d'être en contact avec le milieu agricole, tous nos métiers, toutes nos pratiques sont difficiles à comprendre. Il faut une reconnexion directe entre le citoyen, le consommateur et l'agriculteur.

Quels sont les enjeux du moment et les grandes orientations que vous souhaitez conférer à votre mandat ?

Lorsqu'on interroge sérieusement nos concitoyens pour savoir s'ils connaissent le métier d'agriculteur, près de 50 % affirment, en 2014, mal le connaître. Il y a donc urgence à communiquer de manière

beaucoup plus fédérative en unissant et en capitalisant nos moyens plutôt qu'en communiquant les uns à côté des autres, sans concertation. Ma priorité est donc de convaincre toutes les organisations agricoles que Farre peut être un outil facilitateur pour faire passer des messages positifs à l'opinion publique sur la relation agriculture / environnement. L'agriculture n'est pas un problème, elle apporte des solutions multiples (économie, environnement, emplois, territoires...).

Ma deuxième priorité concerne l'évolution de notre agriculture. Qu'on l'appelle agro-écologie, agriculture écologiquement intensive ou agriculture raisonnée, peu importe le terme ; l'essentiel est de prendre le bon cap et de sortir des postures idéologiques pour proposer aux agriculteurs des méthodes innovantes mais « raisonnables » et qui peuvent être généralisables.

Concrètement, nous allons lancer début 2015 une boîte à outils de l'agro-écologie comme nous devons la voir : moderne, innovante, elle se pratique déjà ! Produire

plus et mieux, c'est possible. L'objectif est de contribuer à diffuser des pratiques éprouvées, en s'appuyant sur le témoignage et la mise en réseau des agriculteurs. Cette boîte à outils, disponible sur un site internet, listera des problématiques rencontrées par l'agriculteur et proposera des leviers d'action avec une brève fiche technique mais l'accent sera surtout mis sur le retour d'expérience (écrit et/ou vidéo) d'un agriculteur et la possibilité pour tous les agriculteurs qui le souhaitent de contribuer sur leur propre expérience de la mise en œuvre de ce levier. Avec les Instituts, l'amont et l'aval et nos organisations agricoles, donnons du concret, du faisable et des voies d'avenir.

**En quoi les Chambres d'agriculture peuvent-elles être un partenaire des actions que vous menez sur le terrain et contribuer aux objectifs que vous vous êtes fixés ?**

Les Chambres d'agriculture ont toujours soutenu Farre. Notre réseau d'agriculteurs sur l'ensemble du territoire, dans toutes les productions a été développé avec les Chambres. C'est une force collective, des agriculteurs performants, reconnus. Je souhaite son développement. Leaders dans le développement agricole, les Chambres sont aujourd'hui incontournables pour diffuser cette triple

L'essentiel est de prendre le bon cap et de sortir des postures idéologiques pour proposer aux agriculteurs des méthodes innovantes mais « raisonnables » et qui peuvent être généralisables.



performance. Tous ensemble, gagnons ce défi de la bonne communication avec transparence et crédibilité. C'est indispensable pour nos agriculteurs, pour rester confiants et fiers ; c'est indispensable pour l'agriculture, l'agro-alimentaire, économie d'avenir. ●



« JE SUIS CONVAINCU DE LA NÉCESSITÉ POUR LA PROFESSION AGRICOLE DE MIEUX SAVOIR PARLER DE NOTRE MÉTIER. »

© S. Suisse - Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône



## LES MISSIONS ET ACTIONS DE FARRE

Au carrefour de la relation entre agriculture et environnement, Farre est d'abord un lieu de débats où « l'on cherche des solutions ensemble et non des boucs émissaires ailleurs ».

Au fil des ans, Farre a acquis une véritable compétence et un savoir faire reconnu sur la valorisation de l'environnement dans les pratiques agricoles et sur la relation agriculture et société.

Farre fonctionne sur le principe des réseaux de spécialisation (protection intégrée des cultures, biodiversité, machinisme et environnement, énergie et gaz à effet de serre...). Ces réseaux reposent sur un partenariat entre des agriculteurs volontaires et des professionnels ayant une compétence précise dans le domaine d'action du réseau. Ces réseaux sont au service de l'échange, de la communication et de l'innovation pour une agriculture durable.

Farre est membre de l'association européenne EISA (European Initiative for Sustainable Development in Agriculture). Fondée en 2001 avec l'objectif commun de développer et de promouvoir une agriculture durable à travers l'Europe, EISA regroupe actuellement sept pays.

## Un partenariat étroit

Les Chambres d'agriculture sont représentées au Bureau de Farre par l'intermédiaire de Didier Marteau, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube, Président de la Commission agronomie-environnement à l'APCA.

## XXI<sup>ÈME</sup> BIENNALE DES CONSEILLERS AGROÉQUIPEMENTS

# ANALYSE ET TRANSFERT DES DONNÉES HIGH TECH

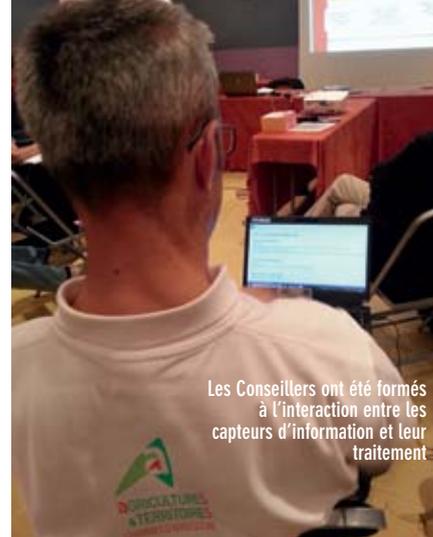
Du 13 au 17 octobre à Mâcon (71), 45 conseillers spécialisés se sont réunis lors de la formation "Biennale des conseillers Agroéquipements". Cette formation réunit tous les 2 ans une grande partie des conseillers des réseaux des Chambres d'Agriculture et des CUMA spécialisés sur la machine agricole.

La biennale des conseillers agroéquipements est une organisation conjointe de l'APCA et de la FNCUMA dans le cadre du plan de formation proposé et animé par Résolia.

Cette année, les conseillers ont travaillé à la compréhension des nouvelles technologies afin d'accompagner et de conseiller les agriculteurs dans leurs pratiques pour mieux répondre aux enjeux de l'agro-écologie.

Demain, l'agriculteur passera moins d'heures sur son tracteur mais de plus en plus devant son ordinateur pour piloter son exploitation. Le développement rapide des technologies d'acquisition et de traitements de données et d'informations, couplé à l'arrivée d'équipements "high-tech" (BusCan, IsoBus, consoles compatibles, automatisation, etc.) va changer les pratiques de conduite des machines. Les agriculteurs devront adapter leurs itinéraires culturaux aux contraintes réglementaires mais aussi à la volatilité des prix. L'usage des nouvelles technologies est un des moyens leur permettant

d'atteindre la triple performance (économique, environnementale et sociale). La partie technique de la formation a été réalisée par l'apport très divers du Ministère de l'agriculture, de constructeurs (Kubota et Berthoud), de fournisseurs (Hydrokit et Colaert) d'Institut technique (Arvalis), de la recherche (IRSTEA ex Cemagref) et d'OPA (Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Saône-et-Loire, FDCUMA de la Mayenne). Cette formation a été complétée par des temps d'échanges autour d'actions de terrain menées par plusieurs



Les Conseillers ont été formés à l'interaction entre les capteurs d'information et leur traitement



Visite d'une CUMA travaillant sur l'autonomie alimentaire en élevage et sur une unité de séchage de la luzerne

conseillers. Enfin par un travail important en sous groupes, les conseillers ont étudié la mise en place de nouveaux services et conseils adaptés. ●

Pour tous renseignements

Jean-Luc Pères

Chambres d'agriculture France, Service Elevage et Agroéquipement

01 81 69 46 70

42



## DEUX QUESTIONS À François DOUSSON

Chambre d'Agriculture de la Corrèze

**VOUS ÊTES ARRIVÉ EN DÉCEMBRE 2012 À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET À LA FDCUMA DE LA CORRÈZE. COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE LA FORMATION BIENNALE DES CONSEILLERS AGROÉQUIPEMENTS ET POURQUOI Y PARTICIPER ?**

J'ai eu connaissance de cette formation par l'intermédiaire de la News letter Activités Machinisme qui est un bulletin d'informations techniques et réglementaires sur l'actualité de l'agroéquipement. Ce bulletin est commun au 2 réseaux des conseillers spécialisés machines des Chambres d'Agriculture et des FDCUMA. J'ai souhaité y participer car je suis à la recherche de personnes ressources pour développer et compléter mon réseau. De plus je suis à l'affût d'idées de nouvelles actions et activités pour mon département.

**QUELS SONT LES POINTS QUI VOUS ONT LE PLUS INTÉRESSÉ ?**

Les ateliers et temps consacrés aux méthodes de travail sur l'acquisitions de références et de compétences ont été très formateur et complet. Ils m'ont permis de développer mes connaissances techniques et d'animation de groupe d'agriculteur. La performance économique des exploitations passe par la capacité d'offrir des moyens aux agriculteurs de réfléchir et de maîtriser leurs charges de mécanisation (entre 30 et 40 % du total des charges). Les apports par des spécialistes, d'Instituts techniques et de constructeurs permettent de garder à jour ses compétences techniques. De plus les échanges avec des conseillers de terrain m'ont permis de repérer des collègues conseillers qui peuvent m'apporter des compléments sur des sujets spécialisés ou que je peux faire intervenir sur mon secteur afin de proposer des nouvelles offres de formations notamment.



Plus de 45 conseillers en agroéquipement ont participé à cette biennale

## LES RENDEZ-VOUS TECH&BIO 2014

# UN BON CRU POUR L'ENSEMBLE DES AGRICULTEURS



Sous l'impulsion de la Chambre d'agriculture de la Drôme, les Chambres d'agriculture ont initié le salon « Tech&Bio » organisé tous les 2 ans dans la Drôme depuis 2007. Destinés à un public professionnel, ces événements visent la promotion des techniques bio et alternatives, vecteurs du développement pluriel de productions agricoles durables.

**T**ech&Bio s'appuie sur une coopération entre le réseau des Chambres d'agriculture et un large panel d'organisations partenaires publiques et privées, conventionnelles et bio. Les manifestations se déroulent en plein air, sur des sites disposant de parcelles bio permettant d'accueillir des démonstrations de matériel, des conférences techniques et économiques, des forums... Cet espace est un lieu privilégié d'échanges entre des agricultures diverses, conventionnelles et bio, facilitant les transferts de pratiques et de savoir faire.

Depuis la première édition du salon Tech&Bio, le concept s'est étoffé. Il se décline depuis 2010 en événements régionaux centrés sur des thématiques spécifiques : ce sont les « Rendez-Vous Tech&Bio ».

### LES RENDEZ VOUS TECH&BIO 2014

À l'initiative des Chambres d'Agriculture des régions Centre et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, deux Rendez-vous Tech&Bio ont été organisés en 2014, plaçant tous deux à l'honneur les cultures pérennes, viticulture et arboriculture.

#### RENDEZ-VOUS TECH&BIO VAL DE LOIRE

> Des viticulteurs conventionnels curieux des pratiques biologiques et alternatives

Le 10 juillet 2014, le lycée viticole d'Amboise (37) a accueilli un Rendez-Vous Tech&Bio consacré aux techniques de production viticole et vinicole biologiques et alternatives, adaptées aux terroirs du Val de la Loire. Le programme, élaboré par les Chambres d'Agriculture de



Les démonstrations des Rdv Tech & Bio ont rassemblé de très nombreux viticulteurs bio ou conventionnels

43

la région Centre, en partenariat avec les acteurs de la filière viticole et de l'inter-profession bio, était centré sur six thématiques : travail du sol, œnologie et vinification, biodiversité, biodynamie, préparation des extraits végétaux et économie de la filière.

Huit conférences, seize ateliers et différents temps de démonstrations ont permis aux 500 visiteurs de découvrir les dernières techniques de travail du sol et de la vigne qui devraient leur permettre d'envisager des solutions adaptées à leurs problématiques.

Cet événement a permis de mobiliser un grand nombre de viticulteurs convention-

nels – plus de la moitié des viticulteurs présents – et de les informer sur la faisabilité et la technicité des techniques biologiques et alternatives. Les Chambres d'Agriculture et leurs partenaires ont ainsi contribué à relancer une dynamique de développement de ces pratiques.

Bravo à elles !

#### UN MOT DE...

### Dominique GIRAULT

Président du Comité de pilotage, élu CRA Centre, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

« Organiser un événement tel qu'un Rendez-Vous Tech&Bio, c'est mettre en avant l'innovation en agriculture. C'est aussi croiser les approches, favoriser les liens, renforcer les ponts entre agriculteurs bios et conventionnels. Il s'agit pour nous, Chambres d'agriculture, et nos partenaires de montrer les possibilités d'évolutions dans les pratiques afin de permettre aux agriculteurs de s'adapter comme ils l'ont toujours fait. »



Démonstration d'une effeuilleuse au Rdv Tech & Bio



Des démonstrations de pratiques alternatives ont également été organisées en arboriculture

## Un événement fédérateur

Alain Baccino, Vice Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte-d'Azur, président du comité de pilotage du Rendez-Vous Tech&Bio : « Le Rendez-Vous Tech&Bio 2014 en PACA a confirmé la vocation des Chambres d'agriculture à mutualiser, fédérer et coordonner avec efficacité les acteurs en vue de réussir les grands événements et ouvrages essentiels pour l'avenir du monde agricole. »

### RENDEZ-VOUS TECH&BIO PACA :

> une forte mobilisation des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires

Le 14 octobre dernier, les 6 Chambres départementales, la Chambre régionale d'agriculture et leurs partenaires se sont mobilisées pour organiser à la station expérimentale de La Pugère (13), un Rendez-Vous Tech&Bio consacré aux cultures pérennes.

Les équipes des Chambres et les membres du comité de pilotage ont souhaité relever le défi Tech&Bio. C'est chose faite avec 1 500 visiteurs, 150 intervenants et 40 exposants réunis autour de 19 conférences, 14 ateliers, des pôles thématiques et des démonstrations de matériel organisés tout au long de la journée. Les conférences organisées dans le cadre des Assises nationales de l'oléiculture bio furent un autre temps fort de ce Rendez-Vous Tech&Bio.

44

## Des partenaires mobilisés

### Pour les Rendez-Vous Val de Loire :

Conseil Régional du Centre, DRAAF Centre, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général d'Indre et Loire, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Crédit agricole, Groupama, Interloire, ITAB, lycée viticole d'Amboise, Institut Français de la Vigne et du Vin, Ville d'Amboise, UDCUMA Centre, Biocentre, Fédération des Associations Viticoles du Loir et Cher, Vinopôle, Association régionale du Centre de la filière des vins, Groupements d'Agriculteurs Biologiques des départements de la région Centre.

### Pour les Rendez-Vous PACA :

AFIDOL, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Agglopolo Provence, Bio de Provence, Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général des Bouches du Rhône, Conseil général du Vaucluse, Groupama Méditerranée, Crédit agricole de Provence Côte d'Azur, Coop de France, CTIFL, Cuma, FEADER -Fonds Agricoles européens, FREDON, GRAB (groupe de recherche en agriculture biologique), INRA, Institut Français de la Vigne et du Vin, Institut Technique de l'Agriculture Biologique, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Serfel, DRAAF (SRAL service régional de l'alimentation), Station d'expérimentation La Pugère, Sud Vin bio, Ville de Sénas, Ville de Mallemort de Provence.

Avec la mise en œuvre de ces événements les Chambres d'Agriculture et leurs partenaires mobilisent tant les agriculteurs bio que conventionnels. En cela, ils démontrent leur capacité à diffuser et à transférer les techniques bio et alternatives auprès de l'ensemble des agriculteurs. Ces initiatives et cette démarche se font dans un souci de coopération et d'échange, au profit d'une agriculture économiquement viable et soucieuse de la préservation de l'environnement. ●

## Tech&Bio vous donne rendez-vous...

### ... EN 2015

La cinquième édition du salon Tech&Bio se tiendra les 23 et 24 septembre 2015 à Bourg-lès-Valence sur la ferme bio du lycée agricole du Valentin. [Plus de détails sur le site Tech&Bio : www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com)

### ... EN 2016

Organisez un Rendez-Vous Tech&Bio dans votre région ! Pour vous aider à organiser ce Rendez-Vous, la marque Tech and Bio vous propose un accompagnement méthodologique et logistique. [Pour plus d'informations, contactez le 04 75 82 40 21 ou le 01 53 57 10 77.](http://www.tech-n-bio.com)

Atelier sur le tassement du sol à La Pugère



Plus d'informations sur les Rendez-vous Tech&Bio : [www.rdv-tech-n-bio.com](http://www.rdv-tech-n-bio.com)

Clara COUPEY  
Chargée de projet Tech&Bio  
Chambre d'agriculture de la Drôme

Jacques PIOR  
Chambres d'agriculture France  
Direction économie des agricultures et des territoires



# CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES



Le **Concours Général Agricole des Prairies Fleuries** a pour objectif de récompenser, à travers un prix d'excellence professionnelle, le savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur **équilibre agri-écologique** dans différentes catégories de prairies de fauche et de pâture.

Le concours est ouvert aux **éleveurs en activité**, situés dans différents territoires organisateurs. Le choix de la parcelle candidate est de la responsabilité des exploitants et les prairies doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations.

**Les différentes catégories** distinguent les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces (prairies, pelouses, parcours arborés, landes...) situés en plaine ou en montagne. Les prairies peuvent comporter haies, bosquets, murets, buissons, mares, fossés, etc...

Vous aussi, permettez aux éleveurs de votre territoire de participer au concours en 2015 ! Le concours est organisé en deux étapes : au niveau de chaque territoire organisateur puis au niveau national.

La remise des prix du concours a lieu au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Pour organiser le concours dans votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Un formulaire d'inscription vous sera adressé au cours du mois de décembre pour une inscription avant le 31 décembre 2014.



[www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)

Contact :  
Marc Sitter – APCA  
marc.sitter@apca.chambagri.fr  
01 53 57 11 43



# JOURNÉE NATIONALE CONSEIL TRAVAIL

**Jeudi 15 janvier 2015**

## Comment faire face à une diminution de la main- d'œuvre familiale ?

(Productivité, relations humaines, sens du métier).



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

### Une journée pour :

Découvrir des  
réponses Travail :  
l'exemple de la région  
Centre

Identifier les  
facteurs de réussite  
de l'organisation  
régionale

### PROGRAMME

**10 H Le travail un enjeu dans les exploitations agricoles**  
Intervenant : Roger Le Guen, sociologue

**10 H 50 L'Action Travail en région Centre**  
Intervenant : Bertrand Bluet, Chambre d'agriculture de l'Indre

**11 H Trois agriculteurs témoignent sur des exemples  
d'action en région Centre.**

Renouvellement de la main d'œuvre en élevage Porcin  
Salariat en élevage bovin allaitant  
Assolement en commun et travail

**14 H 15 Table ronde : mieux comprendre l'action régionale  
GEHODES**

- \* Porter une action sur les ressources humaines
- \* Financer l'action en ressources humaines
- \* Animer le projet régional
- \* Conseiller les agriculteurs

**15 H 30 Quelle feuille de route pour le réseau Travail des  
Chambres d'Agriculture ?**

**Ouverture et conclusion de la journée par Jean Marie DELAGE**  
Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne, en charge du dossier  
travail au sein de la Commission élevage de l'APCA.

**Agriculteurs,  
directeurs, responsables  
de service, conseillers,  
cette journée est faite  
pour vous !**

Tarif de la  
journée :

**66 €**

(comprenant le repas  
et les documents  
de travail)

## BULLETIN D'INSCRIPTION JOURNÉE NATIONALE CONSEIL TRAVAIL • PARTICIPANT(S)

M<sup>me</sup>, Mlle, M. : ..... Organisme : .....

Fonction : ..... Tél. : ..... E-Mail : .....

### Frais d'inscription : **66 € TTC**

- Le coût de ces rencontres comprend l'inscription, le repas du midi pris au restaurant de l'APCA, la pause ainsi que le dossier du participant.
- L'annulation sera possible jusqu'à 48 heures avant le début du colloque. Au-delà de ce délai, les frais d'inscription seront dûs et facturés.

### Paiement :

- soit par VIREMENT sur le compte ouvert au Trésor Public au n° de compte suivant : IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0064 197 - BIC TRPUFRP1
- soit par CHEQUE à l'ordre de l'Agent Comptable de l'APCA, à envoyer par courrier à l'attention du service financier.